

Schéma *départemental* *de l'autonomie* *2021 - 2025*



Loir&Cher
LE DÉPARTEMENT

Architecture du plan d'actions

Schéma départemental de l'autonomie 2021-2025

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS
AXE 1 Connaître et se faire connaître	OBJECTIF 1 Communiquer et transmettre l'information	1.1.1 Sensibiliser nos partenaires pour une meilleure orientation et prise en charge des usagers
		1.1.2 Communiquer auprès du grand public
		1.1.3 Développer et promouvoir des outils de communication adaptés
		1.1.4 Engager des actions et développer les partenariats pour un meilleur service rendu aux usagers
AXE 2 Le parcours domiciliaire	OBJECTIF 1 Anticiper la perte d'autonomie, repérer et agir le plus tôt possible	2.1.1 Renforcer les actions de prévention auprès des PA et PH et de leurs aidants
		2.1.2 Améliorer le repérage et prévenir les risques des PA et PH fragiles et de leurs aidants
	OBJECTIF 2 Favoriser et faciliter l'inclusion dans la société et lutter contre l'isolement social et géographique	2.2.1 Garantir et faciliter le parcours de vie et scolaire des enfants en situation de handicap, soutenir et accompagner les parents
		2.2.2 Développer l'insertion professionnelle des adolescents et des jeunes adultes (inclusion professionnelle)
		2.2.3 Rompre l'isolement en développant de nouvelles offres de transport adapté
		2.2.4 Préserver le lien social en poursuivant le développement d'offres socio-culturelles
		2.2.5 Faciliter l'autonomie dans un logement adapté et aménagé
	OBJECTIF 3 Proposer des solutions alternatives et/ou complémentaires entre le domicile et l'institution	2.3.1 Renforcer et adapter les dispositifs d'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap
		2.3.2 Développer des solutions de répit en établissement pour personnes âgées dépendantes
AXE 3 Le parcours résidentiel	OBJECTIF 1 Résider en habitat intermédiaire	3.1.1 L'accueil familial : anticiper et développer
		3.1.2 Favoriser de nouvelles formes d'habitat ou de dispositifs d'accompagnement pour rester chez soi
		3.1.3 Proposer un accompagnement intermédiaire en résidence autonomie
	OBJECTIF 2 Résider en établissement	3.2.1 Proposer un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap en établissement
		3.2.2 Proposer un accompagnement adapté aux personnes âgées en établissement
AXE 4 Accompagner et aider	OBJECTIF 1 Les aidants	4.1.1 Développer une offre territorialisée pour le soutien et l'accompagnement des aidants
		4.2.1 Accompagner les gestionnaires des ESSMS dans une démarche qualité et de gestion financière
	OBJECTIF 2 Les professionnels	4.2.2 Proposer des solutions de soutien aux accueillants familiaux
		4.2.3 Poursuivre l'assistance patrimoniale des établissements sociaux et médico-sociaux et plus particulièrement des EHPAD
		4.2.4 Accompagner le renforcement de l'attractivité des métiers du grand âge
		4.2.5 Accompagner la modernisation et le développement des SAAD
AXE 5 Évaluer, se concerter et agir	OBJECTIF 1 La gouvernance	5.1.1 La gouvernance départementale
		5.1.2 Faciliter la coopération et la concertation entre les acteurs
		5.1.3 Développer la coordination des acteurs
	OBJECTIF 2 L'évaluation et le suivi	5.2.1 La gouvernance du schéma départemental de l'autonomie
		5.2.2 Suivre et Evaluer

AXE 1

**CONNAÎTRE
ET
SE FAIRE CONNAÎTRE**

OBJECTIF 1

Communiquer et
transmettre l'information

1-1-1 Sensibiliser nos partenaires pour une meilleure orientation et prise en charge des usagers

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une information institutionnelle jugée parfois incomplète, peu visible ou accessible et trop complexe
- Une présentation du parcours de l'utilisateur pas assez précise et structurée
- Un besoin de plus de présence des professionnels du Département sur les communes; de rencontres et d'accompagnement de proximité
- Un sentiment pour les usagers que l'institution est trop éloignée du terrain

LES ENJEUX

- Rendre plus compréhensible et mieux opérationnelle notre organisation, nos métiers et notre offre de service en terme de prestations sociales et allocations
- Simplifier nos modalités de saisine pour les partenaires et les usagers
- Améliorer nos modalités de communication à l'attention des partenaires et simplifier le contenu des informations pour une meilleure orientation et prise en charge des usagers

Description de l'action

1

Animer le territoire départemental

QUOI

- Mettre en place des journées de l'autonomie déclinées par territoire (Nord/Centre/Sud) à destination des partenaires, en lien avec le chargé de développement territorial
- Mettre en place des ateliers participatifs

COMMENT

- Organiser et animer des journées thématiques par l'intermédiaire de la plate-forme Vivre autonome 41 et en lien avec les professionnels de l'autonomie du conseil départemental.
- Mettre en place des ateliers réguliers sur chaque territoire afin de faire vivre le partenariat et améliorer l'information transmise aux usagers

2

Mieux communiquer

QUOI

- Améliorer nos modalités de communication

COMMENT (cf. fiche 1.1.3)

- Développer et promouvoir des outils de communication adaptés
- Promouvoir la plate-forme Vivre autonome 41 comme porte d'entrée unique pour les professionnels et les usagers qui cherchent des réponses en relation avec la perte d'autonomie et la situation de handicap
- Repenser l'ergonomie du site internet en particulier sur le plan de la simplicité et de l'accessibilité
- Développer de nouveaux outils de communication
- Développer et promouvoir les e-services
- Développer et participer à des salons, forums, etc.

3

Avoir une stratégie territoriale qui réponde au besoin de proximité

QUOI

- Répondre à la demande de proximité

COMMENT

- Renforcer l'équipe des conseillers autonomie en recrutant un conseiller autonomie supplémentaire par territoire (Nord/Centre/Sud) afin de créer un binôme sur chacun d'eux
- Identifier des lieux de permanence sur les territoires pour mieux renseigner et accompagner les professionnels et les partenaires
- Développer une offre de formation commune aux professionnels du département et aux professionnels partenaires dans l'objectif d'acquérir une culture et des pratiques communes
- Faire du lien avec l'ensemble des professionnels de terrain une priorité



Public(s) visé(s)

Les partenaires : professionnels de santé, para-médicaux, associations d'usagers, les acteurs de proximité (communes et inter-communalités, maisons France services...).



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Circulaire n° 6094 du 1^{er} ministre du 1^{er} juillet 2019 relative à la création de France Service
- Actions menées dans le cadre des Contrats locaux de santé (déclinaison au plan local du Plan Régional de Santé 2)
- Schéma Enfance et Famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018



Bénéfices attendus

- Permettre à nos partenaires de mieux orienter et accompagner les usagers
- Coordonner l'offre de services proposée aux Loir-et-chériens
- Rendre un meilleur service public



Points de vigilance

- Mettre à disposition des moyens humains supplémentaires
- Veiller à la cohérence des territoires d'intervention
- Garantir une équité de la transmission de l'information sur l'ensemble du département

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Vivre autonome 41
- Les élus du département

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maisons Départementales de la Cohésion Sociale (MDCS) et partenaires

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations (DDCSPP)
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) etc.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de participants aux journées annuelles de l'autonomie sur le territoire
- Mesure une fois par an de la satisfaction de ces journées annuelles (organisation, contenu...)
- Nombre de rencontres partenariales assurées par les conseillers autonomie

1-1-2 Communiquer auprès du grand public

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Difficulté pour les usagers d'accéder à l'information
- Comprendre et déchiffrer l'information
- Être accompagnés dans l'expression de leurs besoins

LES ENJEUX

- Mettre en place un véritable guichet unique
- Simplifier nos modalités de saisine pour les usagers
- Améliorer l'accessibilité à l'information relative aux droits des personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Mettre en œuvre une communication simple et adaptée orientée « usagers »
- Adapter la communication institutionnelle à cette réalité.

Description de l'action

1

Mieux se coordonner

QUOI

- Mettre en place des temps d'articulation et de présentation réguliers avec nos partenaires afin d'optimiser l'organisation des manifestations à destination du grand public.

COMMENT

- Développer plus de transversalité avec les membres de la Conférence des financeurs et du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) afin d'améliorer le travail des équipes de la Maison départementale de l'Autonomie (MDA) lors des manifestations grand public.

2

S'appuyer sur le réseau partenarial en assurant le rôle de tête de réseau

QUOI

- Mettre en place des actions collectives à destination du grand public, en lien avec les Maisons départementales de la cohésion sociale (MDCS) et les partenaires locaux (mairies, établissements...)

COMMENT

- Dédier des moyens humains
- Partager et harmoniser la méthodologie de projet
- Disposer d'outils de communication (plaquettes, matériels, publicité, etc.) et un programme d'actions de communication partagé avec nos partenaires

3

Mieux communiquer

QUOI

- Améliorer nos modalités de communication
- Favoriser l'accès aux offres socio-culturelles
- Lutter contre l'isolement
- Communiquer sur les dispositifs de transport

COMMENT

Cf. fiche 1.1.3. Axe 1 - Développer et promouvoir des outils de communication adaptés

- Promouvoir la plate-forme Vivre autonome 41
- Repenser l'ergonomie de la page internet de la plate-forme Vivre autonome 41
- Mettre en place un plan de communication annuel
- Développer de nouveaux outils de communication
- Développer et promouvoir les E.services
- Travailler avec la Direction de la Communication en amont.



Public(s) visé(s)

Tous les Loirs-et-cheriens concernés par la perte d'autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap, les proches aidants.



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Circulaire n°6094 du premier Ministre du 1^{er} juillet 2019 relatif à la création de France services
- Actions menées dans le cadre des Contrats locaux de santé (déclinaison au plan local du Plan régional de santé 2)
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (octobre 2018)



Bénéfices attendus

Rendre un meilleur service public.



Points de vigilance

Les moyens (techniques et humains) mis à disposition.

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison départementale de l'Autonomie (Vivre autonome 41) • Les élus du département 	<p>CONTRIBUTEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons Départementales de la Cohésion Sociale (MDCS) et partenaires (développer entre les associations et établissements) • Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DCSPP), direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi (DIRECCTE) etc.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie des actions collectives proposées (nombre d'actions collectives proposées, nombre de participants, nombre de personnes repérées)

1-1-3 Développer et promouvoir des outils de communication adaptés

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Insuffisance d'échanges d'information avec les partenaires
- Manque de visibilité et lisibilité de l'information
- Multiples portes d'entrée et d'interlocuteurs
- Multiplicité, doublonnage et éparpillement des initiatives portées soit par le conseil départemental soit par les partenaires: absence d'une coordination générale
- Méconnaissance des actions et dispositifs portés par la Maison départementale de l'Autonomie (MDA)
- Méconnaissance ou connaissance partielle de la plate-forme Vivre Autonome 41

LES ENJEUX

- Apporter une information accessible et claire aux usagers et aux partenaires
- Rendre compréhensible l'organisation de la Maison départementale de l'Autonomie et les dispositifs qu'elle porte
- Simplifier nos modalités de saisine pour les partenaires et les usagers en mettant en place un véritable guichet unique
- Améliorer l'orientation et la prise en charge des usagers

Description de l'action

1

Promouvoir Vivre Autonome 41

QUOI

- Promouvoir la plate-forme Vivre Autonome 41 (plateforme d'information, de conseil et d'orientation) comme porte d'entrée unique de la politique de l'autonomie menée par le Département de Loir-et-Cher.

COMMENT

- Simplifier l'accès avec un guichet unique : un seul numéro et une seule adresse mail (une seule boîte mail fonctionnelle) pour tous (usagers comme partenaires)
- Faire évoluer la dénomination du dispositif pour une meilleure identification de ses missions que sont l'information, le conseil et l'orientation et l'évaluation.
- Adapter les moyens techniques :
 - > Un standard téléphonique avec un message d'annonce à option pour une pré-orientation
 - > Une plateforme de réponse téléphonique (moyens humains et formations)
 - > Une information annuelle diffusée à toutes les structures accueillant du public et à insérer dans les bulletins municipaux
 - > Un événement autour des 10 ans de Vivre autonome 41
 - > Une campagne de presse annuelle en lien avec la Direction de la Communication

2

Faire évoluer la page internet de Vivre Autonome 41

QUOI

- Repenser l'ergonomie de la page internet de Vivre Autonome 41 : simplicité, efficacité, efficience et satisfaction

COMMENT

- Créer une page d'accueil claire, simple et précise avec un accès dissocié usagers/partenaires
- Assurer la gestion de cette page internet par la plate-forme Vivre Autonome 41 (mise en ligne et mise à jour des informations)
- Rendre les menus accessibles et intuitifs avec une certification accessiweb pour un accès rapide à l'information (3 clics)

3

Développer des outils de communication

QUOI

- Développer de nouveaux outils en lien avec la Direction de la communication

COMMENT

- Créer des plaquettes d'information, des flyers sur les missions de la plate-forme Vivre Autonome 41 à diffuser chez les professionnels de santé
- Créer une newsletter périodique avec mise en place d'un comité de rédaction
- Diffuser des articles réguliers dans la presse locale (thématiques personnes âgées/personnes en situation de handicap)
- Instaurer des cafés à thème sur l'autonomie
- Mettre en place et diffuser un organigramme fonctionnel
- Acheter des spots publicitaires (Nouvelle République, France 3...)
- Développer et diffuser le kit « *qui contacter* »

4

Développer les services en ligne

QUOI

- Un département connecté au côté de ses personnes âgées et personnes en situation de handicap : développer et promouvoir les e-services

COMMENT

- Mettre en ligne le dossier de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Conduire des actions de communication, à visée didactiques, ciblées sur nos outils, en fonction des publics en lien avec la Direction de la Communication du conseil départemental
- Accompagner les partenaires dans l'utilisation des outils mis à leur disposition (notamment par le biais des cafés autonomie)
- Mettre en place des bornes d'accès téléservices, à la fois dans l'espace d'accueil de la Maison Départementale de l'Autonomie, avec un accompagnement dédié, mais également sur les territoires
- Faire vivre l'outil VIA-TRAJECTOIRE personnes âgées en accompagnant les établissements et partenaires dans son utilisation
- Faire vivre l'outil VIA-TRAJECTOIRE personnes en situation de handicap en poursuivant son déploiement avec la mise en place du module usager
- Mettre en place des télé-rendez-vous dans les zones rurales
- Installer des bornes informatiques pour permettre le dépôt et le suivi des demandes personnes âgées et personnes en situation de handicap (en lien avec les maisons France services).
- Porter à la connaissance du public les dispositifs en ligne (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Job41, ACCEO...)



Public(s) visé(s)

Tous les Loirs-et-cheriens concernés par la perte d'autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap, les proches aidants, les professionnels.



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Circulaire n° 6094 du 1^{er} ministre du 1^{er} juillet 2019 relative à la création de France Service
- Actions menées dans le cadre des Contrats locaux de santé (déclinaison au plan local du Plan Régional de Santé 2)
- Schéma Enfance et Famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018



Bénéfices attendus

- Simplification et proximité pour les usagers et les partenaires
- Développement de l'offre d'ateliers pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- Une plus large participation des personnes âgées et personnes en situation de handicap à des ateliers ou à des formations
- Accès plus facile et sécurisant au numérique des publics en perte d'autonomie
- Aide dans l'orientation et l'accompagnement des usagers
- Meilleur service public rendu



Points de vigilance

- L'implication des Directions « supports » (Communication, Direction déléguée à la transformation numérique)
- Les moyens humains dédiés et moyens techniques adaptés

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Communication du conseil départemental, • Direction déléguée à la transformation numérique, • Direction Générale Adjointe des Solidarités, • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Les élus du Département 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons Départementales de la Cohésion Sociale <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les points d'accueil du public : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mairies, maisons France Services... • Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DCSPP), • Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) etc.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Élaboration d'un rapport d'activité de la plate-forme VA 41 (Enquête qualitative auprès de l'utilisateur (nouvelle ergonomie du site internet, nouvelles fonctionnalités...))

1-1-4 Engager des actions et développer les partenariats pour un meilleur service rendu aux usagers

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Un cadre législatif dans lequel s'inscrit la politique Autonomie avec un accent mis sur un accompagnement global et individualisé du parcours de la personne
- Une institution pouvant s'appuyer sur un partenariat pour conduire ses interventions : services déconcentrés de l'État, gestionnaires d'établissements et services, représentants des fédérations et d'associations, collectivités territoriales, caisses de retraite, associations...

LES ENJEUX

- Rendre compréhensible nos métiers et notre organisation,
- Simplifier la compréhension et l'accès à nos prestations d'actions sociales et autres allocations, pour améliorer le service rendu à l'utilisateur,
- Faciliter et simplifier l'accès aux services
- Garantir l'autonomie grâce au numérique et à la technologie
- Accompagner les parcours des personnes sur le territoire,
- Prévenir la perte d'autonomie,
- Favoriser le maintien à domicile et l'inclusion,
- Garantir les conditions d'accueil de qualité en établissements

Description de l'action

1

Une information simplifiée tant dans son contenu qu'en terme d'accès

QUOI

- Faciliter l'accès à l'information pour les usagers et leurs aidants

COMMENT

- Assurer une articulation entre les différents acteurs intervenant en matière d'accueil, d'information et d'orientation sur les territoires.
- Formaliser cette relation (avec les intercommunalités, les communes, les partenaires institutionnels, et la Maison départementale de l'Autonomie) par des temps d'échanges réguliers.
- Sensibiliser les acteurs de proximité ayant une fonction d'accueil des publics, afin de faciliter l'orientation des personnes vers les services concernés.
- Organiser des permanences et ateliers d'initiation au numérique (dispensés par la collectivité ou des associations) notamment dans les territoires ruraux et/ou fragiles.
- Faciliter et mettre en œuvre, avec les partenaires, l'accompagnement des usagers au travers de conventions.

2

Affirmer le rôle de chef de file du Département en matière d'action sociale

QUOI

- Poser un cadre de référence départemental permettant d'organiser la gouvernance des dispositifs à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

COMMENT

- Mettre en place une instance de gouvernance à dimension départementale (cf. fiche 5-1-1)
- Organiser une réunion d'information annuelle pour chaque type de service et d'établissement
- Développer une plateforme dématérialisée commune de partage d'informations
- Encourager les coopérations et mutualisations d'objectifs et de moyens entre les acteurs de terrain.

3

Assurer une présence équitable sur le territoire départemental

QUOI

- Animer et mailler le territoire départemental, avec les Contrats Locaux de Santé, outils d'animation territoriale co-pilotés avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
- Développer les lieux de permanence des conseillers autonomie
- Développer l'accueil téléphonique, informatique et mails en développant la plateforme Vivre autonome 41, en particulier et en y adjoignant des professionnels supplémentaires

COMMENT

- Contractualiser sur la base d'un diagnostic qui vise à définir les priorités et un plan d'action adapté à la réalité de chaque territoire,
- Préserver le développement de l'offre de premier recours à travers le pacte territoire santé,
- Réduire les inégalités d'accès à la santé,
- Développer des actions de prévention auprès de la population.

4

Améliorer les modalités du travail partenarial

QUOI

- Simplifier pour donner plus de visibilité en mettant en place des rendez-vous annuels de l'autonomie, en fonction de l'actualité et de la mise en place de nouveaux dispositifs.

COMMENT

- Semaine de l'Emploi
- Salon du Bien Vieillir
- Journée Réponse Accompagnée Pour Tous
- Forum des Établissements et Services d'Aide par le Travail
- Forum de l'emploi de l'Aide à Domicile...



Public(s) visé(s)

Partenaires institutionnels (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Éducation Nationale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Contrats Locaux de Santé,...), professionnels (Établissements, Services d'Aide à Domicile, libéraux...) et grand public



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Circulaire n° 6094 du 1^{er} ministre du 1^{er} juillet 2019 relative à la création de France Service
- Actions menées dans le cadre des Contrats locaux de santé (déclinaison au plan local du Plan Régional de Santé 2)
- Schéma Enfance et Famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018



Bénéfices attendus

- Dynamiser les partenariats et travailler plus en transversalité
- Simplifier la prise en charge et les parcours des personnes,
- Prévenir la perte d'autonomie,
- Favoriser le maintien à domicile et l'inclusion,
- Garantir les conditions d'accueil de qualité en établissements



Points de vigilance

- Garantir la transversalité et rester vigilants aux possibles doublons d'actions entre les différents acteurs du secteur.

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départemental de l'Autonomie (MDA) • Plate-forme Vivre Autonome 41 • Élus du Département 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons départementales de la Cohésion Sociale (MDCS) • Services support du conseil départemental (communication, informatique, JOB41...) <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) • Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan des campagnes de communication autour de la prévention en direction du grand public (coût, nombre de personnes ciblées et participants, etc.)
- Évaluation de l'audience

AXE 2

LE PARCOURS DOMICILIAIRE

OBJECTIF 1

Anticiper
la perte d'autonomie,
repérer et agir
le plus tôt possible

2-1-1 Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH) et de leurs aidants

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- La Conférence des financeurs compte parmi les innovations de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, tant par son objet, la prévention de la perte d'autonomie que par sa méthodologie nouvelle, la définition d'un cadre commun de financement d'actions.
- Un nombre important d'actions de prévention développées sur les territoires en direction des personnes âgées et de leurs aidants.
- Des difficultés à les repérer et les mobiliser.

LES ENJEUX

- Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées et leurs aidants
- Développer ces actions auprès des personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Coordonner les acteurs autour des projets à mener sur les territoires
- Développer une culture de la prévention de la naissance jusqu'à la fin de vie: à cet effet, inscrire les actions de prévention tout au long du parcours de vie
- Mesurer la pertinence et les résultats des actions de prévention auprès des bénéficiaires

Description de l'action

1

Mener des actions de prévention sur le territoire /Poursuivre le déploiement des actions de prévention de la conférence des financeurs pour les personnes âgées et leurs aidants

QUOI

- Poursuivre le développement des actions collectives de prévention prévues dans le cadre de la Conférence des financeurs.
- Sensibiliser la personne dans son bien-vivre, la faire adhérer aux actions, l'impliquer, la rendre actrice de sa santé.
- Développer les offres territoriales de proximité cohérentes et adaptées aux besoins
- Définir une politique de prévention coordonnée à l'échelle départementale qui aille au-delà des actions ponctuelles financées par la Conférence des financeurs

COMMENT

- Mettre en œuvre le nouveau programme coordonné de la Conférence des financeurs dès 2021
- Impulser des actions de prévention innovantes et co-construites par l'ensemble des acteurs
- Élargir à de nouvelles thématiques en s'inscrivant dans les axes du plan national de la prévention : prévention suicide, conduites addictives, vie affective, violences faites aux femmes...
- Veiller à placer la personne au cœur des actions en acteur principal de sa santé
- Poursuivre les actions auprès des aidants et des aidés sur des ateliers communs
- Poursuivre les actions dans les résidences autonomie (forfait autonomie) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPAD)
- Renforcer l'évaluation des actions en terme de progrès accompli pour répondre aux besoins des personnes
- Travailler la continuité des actions au-delà des projets ponctuels de la Conférence des financeurs
- Organiser un séminaire annuel sur la prévention pour ajuster la stratégie départementale aux besoins repérés

2

Développer des actions de prévention auprès des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

QUOI

- Créer un programme coordonné de prévention autour des grandes étapes de vie des personnes en situation de handicap et de leurs aidants
- Améliorer notre connaissance des besoins et des attentes des différents publics : enfants en situation de handicap, personnes handicapées adultes, personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants

COMMENT

- Lancer des appels à projet dédiés
- Développer des actions graduées, adaptées à chaque moment de vie, dès l'enfance et auprès des parents

3

Sensibiliser/ informer/former le public et les professionnels à la prévention

QUOI

- Favoriser une culture de la prévention auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs concernés
- Amener à des changements de comportements favorisant la préservation de l'autonomie
- Identifier les sujets sur lesquels communiquer (exemple: la préparation du passage à la retraite)
- Organiser des temps d'information auprès des acteurs sur les actions existantes dans le cadre de la Conférence des financeurs
- Présenter aux intervenants les différents dispositifs de répit existants
- Communiquer sur les différents dispositifs de protection pour anticiper la perte d'autonomie : mandat de protection future, curatelle aménagée, déclaration de personne de confiance

COMMENT

- Définir des supports (affiches, flyers, prospectus, support internet) et leurs modes de diffusion : envoi par courrier, transmission par les intervenants à domicile, lieux d'accueil et d'informations, presse...
- Communiquer (cf. Axe 1)
 - Via des rencontres, des informations, des actions de formations
 - Via la plateforme «Vivre Autonome 41»
 - Sensibiliser via les contrats locaux de santé (CLS), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

4

Mieux coordonner les différents acteurs de la prévention et de la santé

QUOI

- Avoir une approche globale sur le parcours de la vie des personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Fédérer les acteurs de la prévention en santé et de la prévention de la perte d'autonomie
- Renforcer les articulations entre la Conférence des financeurs et tous les acteurs ainsi que les membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

COMMENT

- Impulser le rapprochement des politiques favorisant l'autonomie et la santé (Programme Régional de Santé (PRS), Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC), conférence des financeurs
- Communiquer largement sur les dispositifs en place et faciliter les échanges d'informations entre les acteurs
- Identifier les actions de prévention en santé communes à tous les acteurs



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées, personnes en situation de handicap et leurs proches
- Les professionnels



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (septembre 2015)
- Rapport Libault (mars 2019) : Prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Contrats Locaux de Santé



Bénéfices attendus

- Toucher tous les publics par une politique de prévention de la perte d'autonomie de la naissance à la fin de vie .
- Anticiper la connaissance des besoins et des attentes permettra d'anticiper pour éviter les ruptures et la dépendance et apporter des réponses adaptées (Réponse accompagnée pour tous...)



Points de vigilance

- Développer des réponses adaptées en matière de prévention sur tout le territoire y compris en milieu rural
- Créer et développer une prévention actuellement inexistante auprès du public en situation de handicap

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Vivre Autonome 41 • Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) • Services sociaux du conseil départemental <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres de la conférence des financeurs, services d'aide à domicile, associations, usagers, conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), communes, intervenants à domicile ... • Éducation nationale • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Contrats locaux de santé (CLS) • Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) • Equipes mobiles santé • Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) • Mutualité sociale agricole (MSA)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et Cartographie des actions de prévention financées par la conférence des financeurs (nombre d'actions de prévention, nombre de nouvelles thématiques, nombre de résidences autonomie et nombre de résidents et EHPAD proposant ces actions et leur implantation)

2-1-2 Améliorer le repérage et prévenir les risques des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH) fragiles et de leurs aidants

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des retards dans les prises en charge médicales avec des conséquences traumatiques et neuromusculaires
- Un programme de prévention mal temporalisé
- Des personnes âgées isolées avec de nombreux risques tels que la dépression, la dénutrition, etc.
- La difficulté à mobiliser le bénévolat alors même que l'importance du lien social a été mise en avant.

LES ENJEUX

- Repérer les personnes fragiles
- Proposer un accompagnement et des solutions adaptées
- Réduire les syndromes post-chutes et les régressions psychomotrices
- Réduire les syndromes anxio-dépressifs
- Améliorer l'orientation des situations fragiles et leur accompagnement
- Éviter les ruptures de parcours

Description de l'action

1

Renforcer le repérage des situations de fragilité des usagers

QUOI

- Harmoniser les modalités de repérage
- Identifier les personnes, les organismes ressources susceptibles de repérer les situations de fragilité
- Travailler à la centralisation et à un circuit de remontée de terrain vers le conseil départemental avec les acteurs concernés
- Poursuivre la prévention et le dépistage précoce des enfants handicapés inscrits dans le dispositif de la protection maternelle et infantile (Aide sociale à l'enfance) en lien avec la Maison départementale de l'Autonomie (MDA) et le centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)

COMMENT

- Identifier les acteurs du repérage
- Constituer un groupe de travail pour définir des critères d'alerte, de repérage et les circuits d'information à mettre en place
- Partager entre acteurs ces critères d'alerte et de repérage des personnes
- Créer une fiche spécifique à destination des services d'urgence, des services à domicile et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ainsi qu'un outil commun de classification

2

Prévenir la fragilité à domicile

QUOI

- Mettre en œuvre des solutions ou des outils de prévention et de prise en charge pour lutter contre l'isolement et les risques de chutes et de dénutrition
- Pour éviter les ruptures de prise en charge des personnes en situation de handicap hospitalisées ou en structure, organiser la transition vers un logement autonome avec possibilité de période d'essai permettant, si nécessaire, un retour en établissement
- Pour éviter les ruptures de prise en charge des personnes âgées hospitalisées ou en structure, organiser le retour à domicile (cf fiches 2.3.2 et 3.1.3)
- Informer sur les risques liés aux changements climatiques (canicules, grand froid) et les menaces de contagions

COMMENT

- Identifier des personnes ressources et/ou des dispositifs de prise en charge sur lesquels s'appuyer
- Déployer des packs domotique et des solutions de téléassistance avancée
- Maintenir les ateliers spécifiques sur les risques de chutes, sur la nutrition...
- S'appuyer sur les forums et les semaines et journées d'informations déjà développées (cf. fiche 1.1.4)
- S'appuyer sur les outils mis à disposition par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Déployer la fiche de liaison inter-services (feuille jaune frigo)
- Informer les acteurs et les services concernés sur les mesures à adopter en cas de risques sanitaires

3

Encourager le lien social et la solidarité

QUOI

- Promouvoir l'engagement et la fidélisation de bénévoles au sein des associations
- Soutenir et développer le partenariat
- Développer les actions ayant pour objectif le maintien du lien social
- Développer des actions et des rencontres intergénérationnelles

COMMENT

- Proposer un programme de formation aux nouveaux bénévoles
- Accompagner la mise en œuvre du programme national de lutte contre l'isolement des Personnes Âgées (MONA LISA) dans le Loir et Cher (association les petits frères des pauvres)
- Contribuer au développement du projet Voisins solidaires
- Développer des actions de solidarité lors de la Semaine bleue
- Poursuivre les partenariats avec les écoles et les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- Participer aux forums des associations en partenariat avec la préfecture



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Les intervenants à domicile et les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (septembre 2015)
- Rapport Libault (mars 2019) : Prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité, lutter contre l'isolement de la personne âgée en mobilisant les bénévoles de tous les âges
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Contrats Locaux de Santé



Bénéfices attendus

- Améliorer la prise en charge des personnes dans les situations de fragilité, d'urgence ...
- Éviter les ruptures de prise en charge
- Diminuer le nombre de chutes à domicile
- Diminuer le nombre d'hospitalisations en urgence dues aux chutes à domicile
- Diminuer le risque de dépendance (retarder l'entrée dans l'Allocation Personnalisée d'Autonomie)



Points de vigilance

- Lien avec l'outil de liaison interservices

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) :
- Pilotes MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)
 - ERVMA (Equipe Régionale Vieillesse Maintien de l'Autonomie)
 - Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA) :
- Service évaluation-accompagnement
 - Vivre Autonome 41

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Groupe hospitalier territorial (GHT)
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre d'outils de liaison interservices utilisés
- Nombre de formations sur les critères de fragilité (lien avec ERVMA)

OBJECTIF 2

Favoriser et faciliter
l'inclusion dans la société
et lutter contre
l'isolement social et
géographique

2-2-1 Garantir et faciliter le parcours de vie et scolaire des enfants en situation de handicap, soutenir et accompagner les parents

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des situations avec problématiques multiples et complexes entraînant des prises en charge compliquées.
- Des situations dégradées faute de dépistage et de repérage précoce mis en place.

LES ENJEUX

- Assurer la continuité du parcours de vie de l'enfant sans rupture
- Mettre en place le plus tôt possible des actions éducatives, de santé... auprès des familles et des professionnels gravitant autour de l'enfant.
- Décloisonner les interventions et les mettre en cohérence autour de l'enfant, de ses parents.

Description de l'action

1

Agir en amont pour sécuriser et assurer la continuité des parcours (de vie, scolaire, santé...) de l'enfant

QUOI

- Repérer les risques le plus tôt possible et faire de la prévention dès la naissance.
- Anticiper pour faciliter les transitions entre les grandes étapes de vie et éviter des ruptures « prévisibles »
- Renforcer la prévention dès le plus jeune âge

COMMENT

- S'appuyer sur les plans et stratégies nationaux.
- Renforcer la mise en place des actions de type « *Parcours de santé 0-6 ans* » pour améliorer le repérage des troubles de l'apprentissage, neuro-développement et psycho-affectif et autres
- Renforcer les compétences des professionnels dans le domaine du repérage et de l'analyse pour une bonne orientation des situations via des formations croisées, des actions de sensibilisation
- Se coordonner pour anticiper les risques de rupture dans les prises en charge pour éviter le traitement en urgence des situations

2

Renforcer la coopération partenariale le plus en amont possible autour de l'enfant et de ses parents

QUOI

- Se mobiliser collectivement pour garantir la cohérence des parcours autour de l'enfant et de ses parents.
- Travailler les concertations pluridisciplinaires autour du projet de l'enfant.
- Élaborer une stratégie cohérente multi-partenariale autour des moyens à mettre en œuvre pour favoriser et sécuriser le parcours de l'enfant.
- Trouver un espace qui réunisse tous les partenaires impliqués auprès des enfants.

COMMENT

- Structurer les coopérations dans le respect et la reconnaissance du travail et des prérogatives de chacun
- Optimiser la mobilisation des compétences nécessaires à l'évaluation globale des situations lors des instances : éviter de multiples réunions autour de la situation d'un enfant
- Mettre en cohérence les actions en travaillant à mieux se connaître pour renforcer l'efficacité des orientations et prises en charge, accompagner au mieux les familles, réagir si besoin le plus tôt possible.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles par plus de concertations (décloisonnement des professionnels) pour un meilleur service rendu aux familles.
- Proposer des solutions alternatives aux dispositifs existants en déployant de nouvelles réponses pour s'adapter aux complexités de certaines situations (Réponse Accompagnée Pour Tous - RAPT)
- Favoriser les solutions relais, réfléchir à la modularité des solutions
- Valoriser des accompagnements type Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Se saisir des instances existantes et rassemblant déjà l'ensemble des partenaires pour évaluer et définir la stratégie : instances de la RAPT, Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) enfants...
- Organiser un séminaire annuel nécessaire à définir la stratégie à déployer avec les membres de la CDAPH enfants, de la COMEX (Comité Exécutif) et le bureau PH (Personnes en situation de Handicap) du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

3

Faciliter la scolarisation des enfants (milieu ordinaire ou adapté) et éviter les ruptures de parcours

QUOI

- Fluidifier, simplifier et sécuriser le parcours de vie et scolaire de l'enfant
- Renforcer en amont les coopérations avec les professionnels de l'Éducation nationale
- Simplifier les démarches au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Déployer l'offre de transport adapté pour faciliter la scolarisation et le périscolaire
- Anticiper les transitions aux grandes étapes de vie et favoriser la continuité des parcours au delà des critères administratif ou d'âge

COMMENT

- Simplifier le suivi des enfants en créant un document unique de suivi et de prise en charge : éviter la démultiplication d'écrits illisibles pour les familles qui favorisent le cloisonnement des interventions auprès de l'enfant et les risques de rupture.
- Mettre en place le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), outil de suivi du parcours de l'enfant
- Organiser des temps de rencontre avec les partenaires pour mieux appréhender de manière globale la situation de l'enfant : création d'une culture commune à même de faciliter les prises en charge et l'accompagnement.
- Poursuivre la simplification des circuits internes au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Poursuivre le travail de coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Repérer les zones non couvertes et travailler à la mise en place de moyens de transport adaptés
- Développer les transports collectifs et des solutions nouvelles pour les situations les plus complexes

4

Renforcer le soutien à la parentalité

QUOI

- Accompagner et soutenir les parents en difficultés durables ou passagères
- Les aider à subvenir à l'ensemble des besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires de leurs enfants.
- Les faire adhérer aux mesures nécessaires à mettre en place dans l'intérêt de leur enfant.
- Mettre en place un accompagnement adapté le plus tôt possible pour anticiper et prévenir les événements et situations à risque
- Aider et accompagner les parents à l'annonce du handicap d'un enfant
- Développer des compétences spécifiques autour du soutien à la parentalité
- Mettre en œuvre les actions opérationnelles de la stratégie nationale « *parentalité* »

COMMENT

- Développer une bonne articulation entre tous les intervenants pour permettre une réponse adaptée aux besoins
- Repérer les besoins non couverts et mettre en place les actions nécessaires
- Instaurer du soutien préventif notamment auprès des familles repérées les plus vulnérables
- Organiser des formations adaptées
- Renvoyer vers des outils existants ou créer des outils d'aide et d'accompagnement des parents à l'annonce du handicap de leur enfant
- Promouvoir les dispositifs existants
- Informer les intervenants et les parents des dispositifs et solutions d'accompagnement existants et les accompagner si besoin.
- Faire connaître, mobiliser et s'appuyer sur les acteurs associatifs locaux
- Développer des actions d'information et de sensibilisation



Public(s) visé(s)

- Les enfants, leurs parents et la famille



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma enfance famille 2018-2023
- Orientations du Comité interministériel du handicap: « *Gardons le cap, changeons le quotidien* ».
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018
- Loi n° 2019-791 pour une « *école de la confiance* » : Ensemble pour l'école inclusive



Bénéfices attendus

- Meilleur repérage et accompagnement de l'enfant, des parents
- Meilleure connaissance et concertation des partenaires pour anticiper les risques de rupture de parcours



Points de vigilance

- Éviter la multiplicité des intervenants et des temps d'échanges
- Éviter la superposition des dispositifs et des initiatives

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Éducation nationale
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile,
- Direction de l'Éducation

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- ARS, Établissement Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Associations d'usagers
- Partenaires de la petite enfance

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Rapport d'activité PH (nombre d'actions mises en place : sensibilisation, information, formations..., évolution du nombre de dossiers pris en charge, évolution des délais de traitement, nombre de PPS mis en place)

2-2-2 Développer l'insertion professionnelle des adolescents et des jeunes adultes (*inclusion professionnelle*)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Manque de dispositifs pour les 16-25 ans
- Peu d'embauche de travailleurs en situation de handicap dans les entreprises en milieu ordinaire
- Difficultés à trouver des terrains de stages en milieu protégé (Mise en Situation Professionnelle en Etablissement et Services d'Aide par le Travail - MISPE -ESAT)
- Absence de référent social au sein de la Maison départementale de l'Autonomie (Mission Vie Professionnelle)

LES ENJEUX

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Éviter l'isolement social et prioriser l'insertion socio-professionnelle
- Développer le partenariat entre les diverses structures spécialisées

Description de l'action

1

Préparer l'insertion professionnelle des jeunes travailleurs en situation de handicap	
<p>QUOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper le plus tôt possible et faciliter les transitions entre l'école et le monde de l'emploi • Favoriser la continuité de la prise en charge socio-professionnelle (hébergement/formation...) afin d'éviter les ruptures de parcours • Faciliter la transition vers l'emploi pour les jeunes sortant de scolarité ou de formation • Permettre l'égalité des chances et de l'emploi des jeunes en situation de handicap 	<p>COMMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en partenariat avec la Coordination départementale Sécurisation du parcours scolaire : Éducation nationale, Université, Centre de Formation pour Adultes, Aide Sociale à l'Enfance, Cap Emploi, Missions locales et autres partenaires afin de repérer en amont les besoins et le public concerné • Reconnaître un jeune à travers ses compétences et pas uniquement à travers ses diplômes • Orienter vers les partenaires avec des supports de communication spécifiques du type: kit « <i>qui contacter</i> » • Étudier les possibilités de mettre en place des passerelles entre institut médico-éducatif (IME) et Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) • Organiser un forum des métiers à partir de 14 ans pour prévenir les ruptures de parcours

2

Développer l'accompagnement socio-professionnel dans le milieu ordinaire

QUOI

- Travailler en collaboration avec les entreprises pour faciliter les démarches des travailleurs en situation de handicap en évaluant les types de besoins nécessaires (médicaux, administratifs...)
- Soutenir les dispositifs et initiatives qui promeuvent le maintien dans l'emploi
- Développer le niveau de compétences et de qualifications
- Repérer et promouvoir les bonnes pratiques pour accompagner les situations complexes et éviter les ruptures de parcours
- Prendre contact avec les Petites et Moyennes Entreprises qui pourraient avoir des besoins et des possibilités d'embauche de travailleurs en situation de handicap
- Dynamiser l'emploi délocalisé (mise en place d'un réseau de bus) en mutualisant les moyens de l'ensemble des partenaires institutionnels et des entreprises

COMMENT

- Organiser des portes ouvertes, forums (JOB 41, Contrat Unique d'Insertion - CUI, CIE...), journées de rencontre afin de lever les freins à l'embauche, développer le vivier des offres tout en prenant en compte le potentiel de chaque territoire
- Favoriser l'emploi grâce à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Communiquer auprès des partenaires (Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail - CARSAT....), en lien direct avec l'utilisateur
- Continuer à développer le partenariat entre la Maison Départementale de l'Autonomie et les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), les médecins du travail....
- Créer des cellules dédiées aux situations complexes (cellules jeunes, cellules Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), Réponse accompagnée pour tous (RAPT), DEA (Dispositif d'Emploi Accompagné...))
- Proposer des rencontres expliquant les diverses aides existantes et les possibilités de formations
- Mettre en place un bus de l'emploi qui irait à la rencontre des usagers travailleurs en situation de handicap et des employeurs sur tout le département afin de créer une dynamique locale
- Louer/vendre/réparer (voitures - deux roues) à des tarifs préférentiels afin de faciliter la mobilité

3

Accompagner les travailleurs en situation de handicap dans le milieu protégé

QUOI

- Soutenir le développement du dispositif ESAT- HLM (Hors Les Murs)
- Développer l'accueil de travailleurs en situation de handicap à temps partiel en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) ou en habitat collectif avec un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou autre solution en fonction de leurs capacités

COMMENT

- Réfléchir sur l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap en cas d'arrêt maladie, de réduction du temps de travail....

4

Se donner les moyens de faciliter l'insertion des travailleurs en situation de handicap

QUOI

- Simplifier les démarches des travailleurs en situation de handicap
- Proposer des passerelles innovantes
- Développer un maillage professionnel individualisé (soins, emploi, formation.....)

COMMENT

- Avoir un référent social au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie pour aider et accompagner le travailleur en situation de handicap dans ses démarches de maintien dans l'emploi et/ou d'insertion et/ou de formations et de développement de ses compétences
- Assurer un accompagnement individuel pour la résolution des problématiques sociales et professionnelles (frein à la mobilité, logement, santé, situations financières...)
- Mettre en œuvre le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)
- Créer des formules « passerelle avec une double orientation » avant les 20 ans de l'utilisateur entre l'IME et l'ESAT
- Mettre en place une cellule dédiée aux jeunes dans le cadre du plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH), MISPE, SPE, etc.



Public(s) visé(s)

- Le public sortant d'institut médico-éducatif, les apprentis ayant le statut de travailleurs en situation de handicap, les élèves du secondaire et de l'enseignement supérieur en situation de handicap
- Toutes les personnes disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Les organismes de l'emploi accompagnant des travailleurs en situation de handicap
- Les employeurs



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Plan Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Schéma de l'Enfance Famille 2018-2023
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018
- Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022
- Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés et Plan Local d'Insertion des Travailleurs Handicapés



Bénéfices attendus

- Éviter les ruptures et l'isolement
- Favoriser l'autonomie
- Développer des liens de confiance et des passerelles avec les divers partenaires
- Augmenter le niveau de qualification
- Augmenter le nombre et la part de personnes en situation de handicap dans les dispositifs de formation de droit commun



Points de vigilance

- Éviter les doublons

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental
- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

CONTRIBUTEURS

- Les acteurs de/des :
- L'insertion Professionnelle : service public de l'emploi, AGEFIPH, FIPH, CAP EMPLOI, SAMETH, PROMETHEE, POLE EMPLOI.... les entreprises
- Services d'accompagnement
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations et représentants des usagers
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de conventions avec les partenaires
- Nombre de situations suivies par le référent social, notamment dans le cadre du plan pauvreté
- Nombre de dispositifs proposés mis en œuvre au titre des parcours

2-2-3 Rompre l'isolement en développant de nouvelles offres de transport adapté

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Les contraintes de mobilité liées à l'âge et/ou au handicap sont nombreuses : autonomie, santé, moyens matériels et financiers
- En 2016, 23% des ménages qui ont 65 ans ou plus ne sont pas motorisés en Loir-et-Cher.
- Le transport à la demande mis en place dans 3/4 des communes (216 communes en 2016) est souvent peu utilisé par méconnaissance ou parce que cette solution ne répond pas aux besoins et souffre de lourdeurs administratives

LES ENJEUX

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Communiquer sur les dispositifs de transport existants
- Favoriser par le transport l'accès aux services de soins, aux services publics, aux offres socio-culturelles et aux actions de prévention de la perte d'autonomie

Description de l'action

1

Faire connaître le transport à la demande

QUOI

- Le transport à la demande apporte une solution aux habitants des 89 communes non desservies par des lignes régulières
- Des solutions de transport à la demande ont été mises en place par les services d'Agglopolys pour les personnes âgées inscrites à l'accueil de jour de la Chrysalide à Vineuil, par Azalys dans l'agglomération blaisoise (Resago), par la ville de Vendôme (Téabus), par les communes de Selles-sur-Cher et Salbris et par le Conseil régional du Centre-Val de Loire (Rémi+ à la demande)

COMMENT

- Informer sur les dispositifs existants sur la page du site internet du conseil départemental (Vivre Autonome 41)
- Mettre à disposition des services accueillant du public (mairies, Centres Communaux d'Action Sociale...) des plaquettes de communication sur ces dispositifs
- Travailler avec la région et les communautés de communes afin de renforcer les solutions de transport à la demande

2

Promouvoir le covoiturage

QUOI

- Développer le covoiturage auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de la Conférence des financeurs de travailler sur la thématique du covoiturage pour permettre aux personnes âgées isolées de venir aux ateliers de prévention
- Développer les usages numériques pour faciliter la connaissance des offres de covoiturage sur internet

3

Développer les offres de transport individuel adapté

QUOI

- Déterminer le besoin de transport individuel adapté en Loir-et-Cher
- Inciter au développement de solutions adaptées aux besoins des personnes isolées
- Faciliter le développement des services de transport accompagné, y compris par de nouveaux opérateurs

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de prévoir un transport collectif pour permettre aux personnes isolées de venir aux ateliers de prévention : location d'un minibus et organisation d'un circuit de transport (transport individuel/transport collectif)
- Réaliser un parangonnage et recenser les solutions innovantes déployées dans d'autres collectivités
- Développer un dispositif d'information unique, en concertation avec les seniors et les autres publics fragiles pour tous les modes de transport sur un même territoire

4

Développer le dispositif Transport Solidarité Santé

QUOI

- Dispositif mis en place par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- En 2018, une plaquette a été actualisée pour les assurés de 75 ans et plus
- En 2018, 9 transports ont bénéficié à 7 bénéficiaires de 75 ans et plus

COMMENT

- Faire un diagnostic commun - Caisse Primaire Assurance Maladie/conseil départemental
- Travailler sur les améliorations à apporter
- Améliorer la communication sur le dispositif

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les professionnels du transport
- Les associations et structures porteuses de projets de prévention

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus élaboré par la conférence des financeurs - Mars 2017
- Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement - Décembre 2015

**Bénéfices attendus**

- Améliorer le déplacement des personnes âgées ou en situation de handicap en proposant des solutions de transport adaptées à leurs besoins
- Faciliter l'accès aux offres sociales, médico-sociales, sanitaires, socio-culturelles et aux ateliers de prévention de la perte d'autonomie

**Points de vigilance**

- Développer des transports adaptés
- Réduire voire supprimer le reste à charge pour l'utilisateur
- Saisir le comité de pilotage du schéma d'accessibilité aux services

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental (transport des personnes handicapées uniquement)
- Conseil régional (organisation des transports collectifs : lignes régulières)

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- L'Observatoire de l'économie des territoires
- Communautés de communes
- Mairies
- Préfecture de Loir et Cher
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois et CIAS Territoires vendômois
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Nombre de personnes transportées par dispositif
- Nombre d'opérateurs proposant des transports adaptés
- Pourcentage de demandes non satisfaites par rapport à l'offre globale de transport adapté

2-2-4 Préserver le lien social en poursuivant le développement d'offres socio-culturelles

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Il existe une diversité d'actions de toute nature proposées pour les usagers à domicile, dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences-autonomie, les résidences-services et autres établissements
- Les initiatives locales doivent être étudiées pour proposer un développement harmonieux sur le territoire

LES ENJEUX

- Ouvrir davantage l'offre socio-culturelle aux personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Favoriser la mixité sociale
- Rompre l'isolement
- Favoriser l'inclusion sociétale
- Favoriser l'inclusion numérique

Description de l'action

1

Développer des événements culturels, de loisirs et sportifs adaptés

QUOI

- Proposer des sorties culturelles, de loisirs et sportives...
- Développer les projets artistiques dans les EHPAD et les établissements pour personnes en situation de handicap avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

COMMENT

- Innover dans les partenariats avec les porteurs de projets (Culture du Cœur, associations et clubs sportifs)
- Offrir des réductions pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Faire des appels à projets de la DRAC (créations artistiques)
- Accompagner les personnes isolées et organiser leur transport
- Mettre en œuvre des actions de communication

2

Développer la pratique des jardins partagés et thérapeutiques

QUOI

- Inciter au partage de jardins sous toutes ses formes (voisinage, associations, coopératives...)
- Adapter la démarche aux projets existants dans les villes et les établissements

COMMENT

- Communiquer auprès de partenaires institutionnels et politiques pour faire vivre les jardins partagés
- Entretenir le jardin de la Maison Bleue 41 par des élèves de classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), lycée horticole...
- Mettre en place et animer des jardins thérapeutiques (EHPAD, résidences-autonomie...)
- Partager des expérimentations et des bonnes pratiques auprès du public visé

3

Poursuivre le développement des offres de lecture publique

QUOI

- Soutenir les personnes âgées et en situation de handicap à la pratique de la lecture
- Développer les supports adaptés
- Apporter un soutien aux aidants

COMMENT

- Acheter des fonds documentaires spécialisés pour la lecture, la mémoire (livres en gros caractères, textes enregistrés, jeux de mémoire et de motricité fine)
- Mettre à disposition des livres, tablettes et jeux dans les médiathèques et bibliothèques, en partenariat avec les EHPAD
- Mettre en place des ateliers lecture, mémoire, jeux dans les EHPAD et les résidences-autonomie
- Mettre en place le portage de livres à domicile

4

Développer des projets favorisant l'inclusion sociale

QUOI

- Développer des projets intergénérationnels avec des élèves et / ou des enfants
- Soutenir les actions associant les aidants et les aidés
- Développer de nouvelles offres pour se divertir et se détendre
- Développer des réseaux de voisinage
- Rompre l'isolement

COMMENT

- Développer des actions collectives de prévention et de repérage avec la Conférence des financeurs, auprès des personnes âgées isolées
- Développer des actions intergénérationnelles : nutrition, bien-être, numérique, sorties (lycées, écoles primaires)
- Organiser des ateliers numériques (bus numérique, cafés numériques, ateliers d'initiation)
- Développer la pratique sportive adaptée à travers le financement des clubs sportifs
- Développer des ateliers d'art thérapie pour les personnes âgées, handicapées et leurs aidants (ex : ateliers arts plastiques)



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les familles et les aidants
- Les professionnels des mondes culturel, sportif, de loisir et du transport



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus élaboré par la Conférence des financeurs - mars 2017
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - Décembre 2015



Bénéfices attendus

- Favoriser l'accès et l'accompagnement à la vie culturelle et aux loisirs
- Développer la mixité sociale et intergénérationnelle
- Réduire l'isolement et favoriser les liens sociaux



Points de vigilance

- Assurer une équité territoriale
- Veiller à la proximité et à l'adaptation/accessibilité des jardins et des lieux de divertissement
- Proposer des supports adaptés (FALC : facile à lire et à comprendre) pour les personnes non-voyantes ou mal-voyantes
- Initier le public à l'informatique et aux démarches en ligne
- Ouvrir et sensibiliser le personnel soignant sur les bienfaits des soins relationnels

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental :
- Direction de la lecture publique,
- Direction de l'éducation,
- Direction de la communication,
- Maison Départementale de l'Autonomie

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison Bleue 41

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- L'Observatoire de l'économie des territoires
- Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
- Direction départementale des services de l'éducation nationale
- Direction régionale des affaires culturelles
- Membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie : représentants des usagers

Partenaires spécifiques concernés :

- Conservatoire des jardins de Chaumont-sur-Loire
- Médiathèques et bibliothèques, association Valentin Haüy,
- CARSAT, Mutualité sociale agricole Berry-Touraine
- CIAS et CCAS du département
- Association Culture à vie
- EHPAD, résidences-autonomie, résidences-services
- Clubs sportifs
- Presse locale

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie de l'offre socio-culturelles (actions collectives organisées, nombre de participants, nombre de jardins partagés - nombre de jardins thérapeutiques réalisés)
- Mesure des effets bénéfiques de ces actions sur les participants

2-2-5 Faciliter l'autonomie dans un logement adapté et aménagé

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des logements peu accessibles et mal adaptés au vieillissement de la population pouvant générer des accidents et en particulier des chutes
- Une méconnaissance des dispositifs et des aides mobilisables
- Des difficultés pour les populations marginalisées ou communautaires d'intégrer ces dispositifs

LES ENJEUX

- Permettre aux personnes âgées et personnes en situation de handicap de vivre le plus longtemps possible dans leur logement
- Travailler en collaboration avec les bailleurs sociaux
- Informer sur les dispositifs et acteurs existants
- Sensibiliser les différents acteurs du logement aux questions de l'accessibilité pour envisager les réponses à apporter

Description de l'action

1

Renforcer la sensibilisation et l'information du public

QUOI

- Renforcer la Maison Bleue 41 dans son rôle d'information, de sensibilisation et d'orientation
- Accroître les partenariats de la Maison Bleue 41 avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat afin de procéder à un meilleur repérage des logements inadaptés
- Identifier toutes les institutions et personnes ressources

COMMENT

- Communiquer sur la Maison Bleue et ses missions à travers son site internet, des plaquettes, lors de journées d'informations pour le public et pour les professionnels lors de présence sur les salons et forums.
- Coordonner les réseaux locaux et nationaux par un maillage d'artisans locaux spécialisés dans le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap : charte « *Bien vivre chez soi* » portée par le conseil départemental, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Fédération Française du Bâtiment (FFB).
- Fédérer les acteurs : ADIL, SOLiHA (Solidaires pour l'Habitat), CAPEB, FFB, Action Logement
- Intégrer les projets retenus dans le cadre de la conférence des financeurs
- Créer dans le guide des solidarités géré par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires un lien sur l'ensemble des informations relatives à l'adaptation des logements

2

Faciliter le repérage des besoins en adaptation du logement

QUOI

- Anticiper l'adaptation du logement pour éviter les situations d'urgence
- Créer un outil de repérage pour pouvoir permettre la localisation de logements ayant besoin d'adaptation.
- Utiliser les programmes d'adaptation de l'habitat

COMMENT

- Organiser des journées d'information auprès des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des prestataires de services à domicile à la Maison Bleue 41
- Suite aux visites de Maison Bleue, assurer si nécessaire un lien vers les services compétents pour une évaluation de situation (ADIL, Vivre Autonome 41, ergothérapeute)
- Identifier les caractéristiques du logement dans le cadre de l'évaluation
- Accompagner l'utilisateur vers un logement adapté à ses besoins
- Dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), créer une articulation entre l'animateur de l'opération et l'ensemble des acteurs du secteur.

3

Accompagner les usagers vers des solutions pérennes

QUOI

- Renforcer les moyens consacrés à l'évaluation technique, aux préconisations des travaux, de suivi de travaux
- Accompagner les ménages/entourage/artisans/financeurs avant et pendant le chantier
- Faciliter un relogement dans un nouveau chez soi adapté quand son adaptation n'est pas possible et mettre en relation l'offre et la demande de logements sociaux adaptés du parc public
- Accompagner les personnes qui doivent faire le deuil de leur logement
- Favoriser l'intégration par le logement des publics dans la société (mixité sociale et intergénérationnelle)

COMMENT

- Développer des conventions avec des associations ayant les compétences pour mener ces actions
- S'appuyer sur les dispositifs existant tels que la charte des artisans, la Maison Bleue, Vivre Autonome 41...
- Participer aux travaux de réflexion menés par les bailleurs sociaux (ex : protocole conseil départemental-Terre de Loire Habitat ...) pour l'adaptation de leurs parcs locatifs
- Mettre en relation l'offre et la demande en logements adaptés
- Mutualiser les dispositifs d'accompagnement existants (ADIL, SOLIHA,...) sur cette problématique et faire émerger une nouvelle offre si nécessaire
- S'assurer que les logements construits comprenant des logements adaptés puissent être attribués en respectant la mixité sociale et intergénérationnelle.

4

Améliorer les aménagements extérieurs des logements

QUOI

- S'assurer de la facilité de circulation aux alentours du logement et de la proximité des services
- Être force de proposition auprès des collectivités si nécessaire pour l'aménagement de l'espace public afin de faciliter et sécuriser la circulation des publics cibles

COMMENT

- En référence à la charte Habitat regroupé du conseil départemental, vérifier que les logements adaptés permettent le maintien d'une autonomie tant au niveau des services que des commerces.
- Accompagner les collectivités qui le souhaitent en lien avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) sur l'aménagement de leur espace public



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées)
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022



Bénéfices attendus

- Prévention de la perte d'autonomie
- Maintien de l'autonomie des publics
- Maintien à domicile des publics dans des conditions optimales
- Adaptation de l'offre de logement aux besoins de demain



Points de vigilance

- Nécessité d'une volonté commune des partenaires pour répondre aux objectifs ci-dessus
- Nécessité de prévoir un budget maîtrisé pour accompagner les opérations

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Service Habitat du conseil départemental
- Maison Bleue

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Conseil départemental

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Bailleurs sociaux
- Collectivités volontaires
- CAUE
- Associations : ADIL, SOLiHA, APF...
- Professionnels médicaux, médico-sociaux et sociaux
- Services de l'État
- Représentants des publics

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de logements adaptés dans le département et par public
- Nombre d'opérations accompagnées et par public
- Nombre de collectivités accompagnées dans la réflexion de l'aménagement
- Pourcentage de demandes satisfaites par rapport à l'offre de logements adaptés

OBJECTIF 3

Proposer des solutions
alternatives et/ou
complémentaires
entre le domicile
et l'institution

2-3-1 Renforcer et adapter les dispositifs d'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des besoins d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap par un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et par un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH)
- Des besoins d'accompagnement par ces services pour les anciens travailleurs maintenus en établissement et pour ceux ne pouvant plus travailler à temps plein
- Des services ayant de bons taux d'occupation et demandant des places supplémentaires pour couvrir tout le territoire départemental pour répondre aux demandes de prises en charge
- Des demandes pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap avec des troubles spécifiques (ex : troubles psychiques)
- En 2019, 348 places financées en services d'accompagnement pour personnes en situation de handicap

LES ENJEUX

- Accompagner la transformation de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap et plus particulièrement des foyers d'hébergement dans le cadre de la contractualisation
- Permettre l'inclusion dans le milieu ordinaire
- Apporter des réponses complémentaires à l'institutionnalisation en habitat collectif et permettre le maintien dans les logements individuels
- Proposer une offre diversifiée sur le territoire
- Étendre l'offre départementale pour améliorer la réponse de proximité

Description de l'action

1

Étudier la possibilité de développer les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

QUOI

- Identifier les besoins des personnes en situation de handicap selon les types de déficiences
- Développer les SAMSAH, avec l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire (ARS)
- Créer ou redéployer des places de SAVS dans le cadre de la contractualisation
- Recenser les besoins de places nouvelles en lien avec les orientations de la Commission départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap (CDAPH) dont l'accompagnement n'est pas réalisé

COMMENT

- Renouveler une enquête auprès des services d'accompagnement pour connaître le profil du public accueilli et le fonctionnement des services
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Envisager le développement, selon les conclusions de l'enquête, de créations de places en SAVS et SAMSAH pour les publics spécifiques (exemple 16-25 ans, personnes handicapées de plus de 50 ans, troubles envahissants du développement, santé mentale) sous réserve des enveloppes financières mobilisables par le conseil départemental et l'ARS (pour les SAMSAH)
- Transformer les places d'hébergement pour adultes en situation de handicap en SAVS ou SAMSAH lors de la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

2

Étudier le fonctionnement des SAVS et des SAMSAH

QUOI

- Dans le cadre de la contractualisation et en référence au guide réalisé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) concernant l'activité des établissements et services pour personnes en situation de handicap, approfondir par une étude notre connaissance du fonctionnement des SAVS et SAMSAH

COMMENT

- Lancer une nouvelle enquête auprès de ces services pour connaître leur fonctionnement
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Participer aux travaux devant être lancés au niveau régional pour définir la notion d'activité et les critères de mesures de l'activité et des prestations offertes en SAVS et SAMSAH
- Définir des indicateurs de suivi de l'activité dans les CPOM en référence au décret relatif à la modulation de la dotation en fonction de l'activité
- Développer, sous réserve de financements mobilisables par le conseil départemental et l'ARS, de plateformes de services, dans le cadre d'expérimentation, regroupant différents services avec l'objectif de proposer des solutions adaptées en fonction des besoins des personnes en situation de handicap

3

Développer les places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en établissement

QUOI

- Dans le cadre de la contractualisation, encourager le développement des places d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire dans la capacité autorisée ou par extension
- Développer l'offre d'accueil temporaire ou séquentiel en accueil familial (cf. fiche 3.1.1)

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour connaître le profil du public accueilli
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Rédiger de nouveaux arrêtés d'autorisation suite à la signature du CPOM en lien avec la nouvelle nomenclature des établissements en situation de handicap
- Développer, sous réserve de financements mobilisables par le conseil départemental et l'ARS, de places d'accueil de jour pour notamment les personnes en situation de handicap en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ne pouvant plus travailler à temps plein ou pour des personnes handicapées vieillissantes
- Recenser les besoins de ce type d'offre en accueil familial et des personnes souhaitant offrir ce type d'accompagnement.



Public(s) visé(s)

- Personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap
- Accueillants familiaux



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



Bénéfices attendus

- Renforcer la préparation à la vie autonome pour les jeunes adultes handicapés
- Diminuer les ruptures des parcours de vie et l'isolement des personnes en situation de handicap et des aidants
- Adapter la prise en charge aux besoins et demandes des personnes en situation de handicap
- Préparer les personnes à l'entrée en établissement
- Compléter l'offre d'accompagnement du territoire pour favoriser l'inclusion en milieu ordinaire



Points de vigilance

- Veiller au maillage territorial des services
- Veiller à offrir aux personnes en situation de handicap un accompagnement adapté à leur besoin

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale • Service de l'offre médico-sociale PA/PH 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres services de la MDA • Direction Ressources et innovations des solidarités <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire • Établissements et services sociaux et médico-sociaux • Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie (répartition sur le territoire)
- Arrêtés d'autorisation des nouveaux services
- Nombre de nouvelles places créées par année
- Nombre d'appels à projet réalisés
- Pourcentage de situations sans solutions
- Nombre de cahiers des charges élaborés pour lancement d'appel à projet en cas de nouvelles créations de places
- Tableau de recensement des créations possibles de places

2-3-2 Développer des solutions de répit en établissement pour personnes âgées dépendantes

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des aidants essouffés et fatigués
- Des aidants ayant des difficultés à se soigner
- Des solutions méconnues par les principaux intéressés
- Une offre qui ne répond pas à l'ensemble des besoins de répit, en particulier à proximité du domicile

LES ENJEUX

- Proposer des solutions innovantes de répit aux aidants et permettre à l'aidant de se faire aider
- Favoriser le repos de l'aidant avec des solutions de répit à domicile ou en dehors du domicile
- Proposer une offre diversifiée sur le territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes

Description de l'action

1

Étudier les possibilités de développer l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de maladies neurodégénératives ou autres

QUOI

- Recenser et identifier les zones blanches
- Mener une réflexion sur la transformation de l'offre et le maillage territorial
- Recenser les places disponibles pour apporter une réponse de proximité
- Proposer de l'accueil de jour itinérant

COMMENT

- Recenser et identifier les offres existantes puis évaluer les manques par une cartographie en fonction du bassin de population, en lien avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places d'accueil de jour sous réserve des financements mobilisables par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) et le conseil départemental ou redéployer des places existantes au regard des modalités de fonctionnement et du taux d'occupation de l'accueil de jour existant
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

2

Étudier les possibilités de développer l'hébergement temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de maladies neurodégénératives ou autres

QUOI

- Recenser et identifier les zones blanches
- Mener une réflexion sur la transformation de l'offre et le maillage territorial
- Recenser les places disponibles pour apporter une réponse de proximité

COMMENT

- Recenser et identifier les places disponibles (autorisées ou non par le conseil départemental et l'ARS du Centre-Val de Loire) puis évaluer les manques par une cartographie en fonction du bassin de population
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'APA à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places d'hébergement temporaire sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le ROR pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

3

Étudier les possibilités de mieux répondre aux situations spécifiques : accueil d'urgence, accueil de nuit, sortie d'hospitalisation

QUOI

- Recenser et identifier les besoins et les possibilités d'accueil pouvant répondre à des situations spécifiques en lien avec les accompagnements réalisés par la méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA)
- Mener une réflexion avec l'ARS Centre-Val de Loire sur l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation

COMMENT

- Recenser et identifier les places disponibles pouvant apporter une réponse aux situations d'urgence, d'accueil de nuit ou en sortie d'hospitalisation
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'APA à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental ou redéployer les places existantes au regard des modalités de fonctionnement et du taux d'occupation de l'accueil de jour existant
- Le cas échéant, créer des places spécifiques sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental
- Participer à la procédure qui sera lancée par l'ARS Centre-Val de Loire concernant l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation
- Mettre en place des procédures avec les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) retenus pour ce dispositif afin de rendre opérationnel le financement des places en sortie d'hospitalisation et éviter une prise en charge par différents acteurs soit par l'ARS Centre-Val de Loire soit par le plan d'aide individuel ou encore soit par le droit au répit
- Limiter le reste à charge pour la personne âgée
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le ROR pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

4

Favoriser l'offre de répit en accueil familial

QUOI

- Développer l'offre d'accueil temporaire ou séquentiel en accueil familial (cf. fiche 3.1.1)

COMMENT

- Recenser les besoins de ce type d'offre en accueil familial et des personnes souhaitant offrir ce type d'accompagnement

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, de résidences autonomie
- Les accueillants familiaux

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé numéro 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Rapport Libault de mars 2019 : Aider les proches aidants et lutter contre l'isolement de la personne âgée, garantir le libre choix de la personne âgée, prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité, rénover les prestations, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Éviter l'épuisement de l'aidant
- Permettre un répit tout en restant ensemble à domicile
- Éviter l'isolement social et les hospitalisations
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Favoriser une préparation en douceur à un éventuel changement de prise en charge (permettre une familiarisation dans la vie en institution)

**Points de vigilance**

- Veiller à l'accompagnement et le faciliter en amont, pendant et en aval ; répit pour le bien être des aidants
- Bien repérer les besoins non satisfaits
- S'assurer d'un partenariat avec les intervenants pour l'identification d'un besoin de répit (anticipation en lien avec l'évaluation du plan d'aide)

PILOTAGE DE L'ACTION**COORDINATEURS**

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la MDA
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Bilan et cartographie des solutions de répit (nombre de places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire supplémentaires, nombre de places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, nombre de places d'hébergement temporaire répondant à des situations d'urgence)

AXE 3

LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

OBJECTIF 1

Résider en habitat
intermédiaire

3-1-1 Accueil familial : anticiper et développer

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Un mode d'hébergement mal connu
- Une stagnation du nombre de places et de familles accueillantes
- Des contrats précaires
- Un vieillissement des accueillants avec des départs à la retraite dans les 5 ans à venir

LES ENJEUX

- Inscrire une alternative d'hébergement dans une logique de parcours des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Offrir des modalités d'accueil transitoires novatrices
- Décloisonner les modes d'hébergement
- Développer l'attractivité du métier

Description de l'action

1

Promouvoir l'accueil familial

QUOI

- Se faire connaître auprès de futurs accueillants
- Se faire connaître auprès des futurs accueillis
- Être identifié en tant que réponse alternative se situant entre le domicile et les établissements

COMMENT

- Participer de manière systématique aux événements médico-sociaux (forums, information, communication, recrutements...)
- Publier des articles sur Internet, dans les journaux radio, télévision, mailing, newsletters, campagne d'affichage
- Participer à la réflexion sur le nouveau site internet du conseil départemental
- Développer des documents types sur les métiers et sur l'accueil familial
- Faire la promotion du dispositif auprès des établissements adultes handicapés et des établissements pour personnes âgées

2

Favoriser le partenariat

QUOI

- Soutenir le partenariat sur le volet de l'emploi des futurs accueillants
- Favoriser les temps d'échanges réflexifs et stratégiques avec les acteurs du territoire

COMMENT

- Développer le partenariat avec Pôle Emploi et la Mutualité Sociale Agricole
- Favoriser les différentes articulations entre les acteurs du territoire (partenaires, établissements sociaux et médico-sociaux)

3

Développer de nouvelles formes de partenariat / de convention**QUOI**

- Développer les articulations avec les établissements pour personnes âgées et/ ou en situation de handicap
- Encourager la logique de parcours tout en apportant un étayage auprès de l'accueillant pour sécuriser les prises en charge

COMMENT

- Élaborer une convention partenariale pour expérimenter un adossement accueil familial/établissement (cibler un établissement Personnes âgées et un établissement Personnes en situation de handicap)
- Favoriser les différentes articulations entre les acteurs du territoire (partenaires, Aide Sociale à l'Enfance, établissements sociaux et médico-sociaux)
- Favoriser le développement de nouvelles formes d'accueil familial (temporaire, accueil de jour, accueil de nuit...)

4

Recruter et fidéliser**QUOI**

- Recruter et fidéliser pour renouveler l'effectif
- Déterminer et inspirer de nouveaux profils d'accueillants ou d'accueil pour répondre aux nouvelles demandes
- Promouvoir les actions de soutien et d'accompagnement
- Lutter contre l'épuisement professionnel

COMMENT

- Proposer un accompagnement aux futurs accueillants dès leur prise de poste et en assurer un suivi dans le temps
- Inscrire dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale les différentes formes de financement de l'accueil familial au titre de la Prestation de Compensation du Handicap, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de l'aide sociale pour permettre la solvabilité des accueils et soutenir financièrement le dispositif
- Poursuivre le soutien à la formation des accueillants en maintenant la prise en charge des remplacements et de tous les frais (repas, déplacement, parking)
- Améliorer la gestion des places en accueil (optimisation qualitative des places en fonction du profil des accueillis et de l'offre d'accueil disponible)
- Concevoir des temps de répit pour les accueillants en favorisant les solution de relais

**Public(s) visé(s)**

- Personnes en situation de handicap
- Personnes âgées

**Bénéfices attendus**

- Création de 6 places supplémentaires par an (valeur absolue)
- Augmentation du nombre de places : 5 places d'accueil spécifiques dans 5 ans

**Points de vigilance**

- Maintenir la qualité de l'accompagnement
- Définir la place de chacun dans le dispositif (établissement, Mission accueil familial, accueillant et accueilli)

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Mission d'accueil familial

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire,
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie de l'accueil familial (nombre d'accueillants, nombre d'accueillis)
- Nombre de conventions de partenariat signées
- Turn-over des accueillis

3-1-2 Favoriser de nouvelles formes d'habitat ou de dispositifs d'accompagnement pour rester chez soi

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- De nouveaux dispositifs d'habitats intermédiaires en cours de déploiement pour faire face au vieillissement de la population
- Des actions départementales à travers la charte de l'habitat regroupé ayant un impact sur la prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap
- Des actions expérimentées (béguinage, dispositifs à domicile...) au niveau national pouvant bénéficier au Département

LES ENJEUX

- Proposer des actions en faveur du bien être et de l'autonomie à domicile
- Soutenir les expérimentations au travers d'appels à projet
- Pouvoir transposer au niveau départemental des expérimentations réussies dans d'autres départements
- Offrir des solutions diversifiées les plus adaptées au besoin des personnes
- Éviter ou tout au moins limiter la survenance de la dépendance
- Favoriser le soutien à domicile des personnes en situation de dépendance

Description de l'action

1

Étudier de nouvelles solutions de logements favorisant l'inclusion sociale ou une autonomie dans le logement

QUOI

- Développer de nouvelles solutions d'hébergement en logements autonomes (hors des établissements médico-sociaux), pour des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, qui favorisent le lien social, la mixité des publics et les projets intergénérationnels

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des différents acteurs du Département sur l'habitat partagé, l'habitat regroupé, l'habitat inclusif, la colocation, le béguinage et les autres offres existantes
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Réaliser un parangonnage sur les solutions innovantes déployées dans d'autres départements
- Mettre en place un groupe de travail sur l'habitat inclusif associant les partenaires et l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Rédiger une charte départementale en matière d'habitat inclusif et des modalités d'intervention du Département dans ce cadre en lien avec la « charte Habitat regroupé »
- Évaluer les projets financés dans le cadre de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif en lien avec le programme coordonné de l'habitat inclusif

2

Expérimenter un dispositif innovant d'accompagnement à domicile

QUOI

- Développer un dispositif innovant et expérimental d'accompagnement à domicile permettant la coopération entre tous les acteurs présents sur un territoire.
- Exemple : Les dispositifs de type « EHPAD à domicile » (Établissement d'Hébergement pour Personnes Handicapées) qui visent à préserver l'autonomie des personnes âgées en les prenant en charge sur le long terme.

COMMENT

- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et rédaction d'un cahier des charges
- Réaliser un parangonnage sur les solutions innovantes déployées dans d'autres départements et/ou à l'étranger
- Mettre en place un groupe de travail sur le développement de nouveaux dispositifs à domicile en lien notamment avec un redéploiement de l'offre existante sur le territoire
- Lancer des expérimentations sur le Département



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), de résidences autonomie et d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale
- Gestionnaires et intervenants de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Rapport Libault de mars 2019 : faciliter l'accès des personnes âgées à des solutions innovantes de mobilité, d'adaptation du logement et d'amélioration du quotidien, développer des modes d'habitats intermédiaires pour les personnes âgées les plus autonomes, améliorer les conditions de travail des professionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes par l'innovation organisationnelle



Bénéfices attendus

- Offrir un panel d'offres diversifiées de prise en charge dans le département
- Proposer une solution alternative entre l'hébergement collectif et le domicile
- Rompre l'isolement et recréer du lien social
- Sécuriser et accompagner l'autonomie à domicile
- Faciliter et simplifier les activités du champ de l'aide à domicile et leur suivi
- Faciliter les coopérations entre les différents acteurs intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



Points de vigilance

- Pouvoir recenser les différents dispositifs et les suivre
- Bien définir les besoins, les personnes ciblées
- S'assurer de la cohérence entre le projet de vie de la personne et le projet d'accueil
- Respecter le cahier des charges sur l'habitat inclusif

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie • Service de l'offre médico-sociale PA/PH 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie • Direction Ressources et innovations des solidarités • Service Habitat <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire • Établissements et services sociaux et médico-sociaux • Associations • Promoteurs privés • Bailleurs sociaux • Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de projets expérimentaux sur de nouveaux dispositifs à domicile
- Charte départementale de l'habitat inclusif réalisée
- Étude annuelle (taux de remplissage de ces nouvelles solutions de logement)

3-1-3 Proposer un accompagnement intermédiaire en résidence autonomie

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des places vacantes dans certaines résidences autonomie
- Des résidences autonomie acteurs de la prévention auprès des personnes âgées
- Des résidences autonomie pouvant accueillir des personnes en situation de handicap

LES ENJEUX

- Préparer l'entrée future en établissement
- Favoriser la fluidité des parcours et les changements de structures
- Mieux anticiper l'accueil et l'admission
- Proposer une offre intermédiaire entre domicile et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Description de l'action

1

Mener des actions de prévention auprès des personnes âgées par les résidences autonomie

QUOI

- Instaurés par la conférence des financeurs, des forfaits autonomie peuvent être mis en place par les résidences autonomie pour financer des actions de prévention

COMMENT

- Verser un forfait annuel autonomie en fonction du bilan des actions de prévention réalisées en N-1 et de l'enveloppe déléguée par la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA) à la conférence des financeurs
- Poursuivre la signature des Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le versement du forfait autonomie
- Engager la signature de Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) suite à la réalisation des évaluations internes et externes et à la mise en place des prestations obligatoires
- Organiser des réunions annuelles avec les résidences autonomie

2

Placer les résidences autonomie comme des acteurs de la prise en charge des aînés sur le territoire

QUOI

- Mieux connaître les structures et les publics accompagnés
- Mieux faire connaître les offres proposées par les résidences autonomie en terme d'accueil
- Travailler en partenariat sur les territoires avec l'ensemble des autres types d'établissements

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour mieux connaître les publics accompagnés et le fonctionnement des structures
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Réaliser des vidéos à visée pédagogique sur l'accueil en établissements et les professionnels y intervenant en vue d'une communication auprès du public
- Mettre en place des coopérations entre les acteurs du territoire pour proposer des réponses adaptées

3

Mener une réflexion sur des leviers pour améliorer la prise en charge des résidents**QUOI**

- Instaurés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de nouveaux champs d'actions s'imposent aux résidences autonomie :
- L'obligation de mettre en œuvre des prestations obligatoires
- La possibilité d'accueillir des personnes âgées dépendantes dans les limites de la capacité autorisée et sous réserve d'un conventionnement avec un EHPAD de proximité

COMMENT

- Engager la signature de CPOM suite à la réalisation des évaluations internes et externes et à la mise en place des prestations obligatoires
- Organiser des réunions annuelles avec les résidences autonomie
- Mettre en place un groupe de travail afin d'élaborer un document permettant de comprendre les modalités de financement en résidence autonomie

4

Permettre l'accueil de personnes en situation de handicap dans les résidences autonomie**QUOI**

- Accompagner les résidences autonomie dans la prise en charge de nouveaux publics, en particulier des personnes en situation de handicap conformément aux dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour mieux appréhender le profil du public accueilli
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Conventionner à l'aide sociale les résidences autonomie pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Encourager des partenariats avec les services d'aide à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les personnes en situation de handicap
- Les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et de résidences autonomie

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - décembre 2015
- Rapport Libault de mars 2019 : Donner du sens au grand âge, affirmer en tout lieu la dignité de la personne âgée en prévenant la maltraitance, garantir le libre choix de la personne âgée, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Mieux connaître les personnes âgées accueillies en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et mieux répondre à leurs besoins
- Mieux intégrer les personnes en situation de handicap en résidences autonomie
- Mieux faire connaître l'offre sur le territoire et améliorer l'image des établissements
- Offrir une prise en charge adaptée
- Proposer des actions de prévention

**Points de vigilance**

- Veiller au maillage territorial de l'offre
- Rester en veille sur les difficultés rencontrées par les gestionnaires
- Créer des dispositifs qui répondent à un besoin mais dont les financements ne sont pas assurés de manière pérenne dans la durée

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale personnes âgées /personnes en situation de handicap

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Nombre de conventions d'aide sociale signées pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Bilan de suivi des actions de prévention menées par les résidences autonomie et de l'enveloppe forfait autonomie

OBJECTIF 2

Résider en établissement

3-2-1 Proposer un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap en établissement

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Un vieillissement des personnes handicapées observé notamment dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les établissements non médicalisés pour adultes en situation de handicap
- Une fatigabilité nécessitant une adaptation des temps de travail et des accompagnements complémentaires
- Une insuffisance de l'offre médico-sociale dans les structures pour adultes ne permettant pas de répondre à toutes les orientations décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

LES ENJEUX

- Mieux identifier les personnes en situation de handicap
- Mieux connaître les besoins des personnes handicapées vieillissantes
- Mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes dans leur parcours de vie
- Proposer une offre adaptée aux besoins
- Diversifier les modalités d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement
- Proposer des solutions multiples
- Diminuer le nombre de jeunes sous aménagement CRETON en favorisant leur accueil dans des établissements pour adultes
- Accompagner la transformation de l'offre pour les adultes en situation de handicap

Description de l'action

1

Mieux connaître le profil et les besoins des personnes accompagnées dans les établissements et services

QUOI

- Disposer d'un état des lieux de l'offre et des besoins du territoire départemental en matière d'hébergements et de services accompagnant des personnes en situation de handicap, de l'enfant à la personne handicapée vieillissante
- Dans le cadre de la contractualisation et en référence au guide réalisé par la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA) - activité des établissements et services pour personnes en situation de handicap, étudier le fonctionnement des structures accueillant ce public

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des différents gestionnaire d'établissements et services du Département sur l'offre départementale, les publics accompagnés et le fonctionnement des structures
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Étudier les propositions de solutions adaptées aux territoires du Département pour accompagner la transformation de l'offre
- Participer aux travaux devant être lancés au niveau régional définissant la notion d'activité, les critères de mesures de l'activité et les prestations offertes par les structures pour personnes en situation de handicap
- Définir des indicateurs de suivi de l'activité dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en référence au décret relatif à la modulation de la dotation en fonction de l'activité

2

Mieux accompagner les jeunes en situation de handicap entre 16 et 25 ans

QUOI

- Envisager de nouvelles offres soit par transformation d'offres existantes soit par la création de nouveaux dispositifs

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des différents gestionnaire d'établissements et services du Département sur l'offre départementale, les publics accompagnés et le fonctionnement des structures
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Étudier les propositions de solutions adaptées aux territoires du Département dans la limite des possibilités de financement de nouveaux dispositifs

3

Poursuivre l'ouverture de places pour personnes handicapées vieillissantes

QUOI

- Finaliser l'ouverture des 15 places d'hébergement permanent d'établissement d'accueil non médicalisé et des 5 places d'hébergement en établissement d'accueil médicalisé prévue dans l'arrondissement de Blois
- Transformer, le cas échéant, l'offre existante en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou en établissements pour personnes en situation de handicap en unité spécifique, pour personnes en situation de handicap vieillissantes ou personnes âgées en situation de handicap

COMMENT

- Suivre l'ouverture des places
- Faire prendre en compte par la CDAPH les orientations nécessaires vers les nouvelles places
- Accompagner la transformation de l'offre d'accueil de jour ouverte à titre provisoire en hébergement permanent
- Étudier les solutions complémentaires à l'hébergement permanent (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale -SAVS, Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés - SAMSAH, Accueil de jour)
- Étudier les propositions de transformation de l'offre émises par les gestionnaires dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en s'appuyant sur le cahier des charges de l'appel à projet initial
- Le cas échéant, créer des places supplémentaires sous réserve des financements mobilisables par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre Val de Loire ou redéployer les places existantes
- Réviser les arrêtés d'autorisation en fonction de la nouvelle nomenclature des établissements et services pour personnes en situation de handicap à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

4

Encourager les partenariats entre les établissements pour adultes en situation de handicap et pour personnes âgées dépendantes

QUOI

- Dans le cadre de la contractualisation, encourager les partenariats entre les établissements pour adultes en situation de handicap et les établissements pour personnes âgées dépendantes selon le profil de la population concernée

COMMENT

- Rédiger une fiche action spécifique sur les typologies de publics accueillis selon le diagnostic établi lors de la préparation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM)
- Signer, le cas échéant, une convention d'aide sociale spécifique si l'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires à l'aide sociale



Public(s) visé(s)

- Les personnes en situation de handicap
- Les gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes ou Résidences Autonomie et d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



Bénéfices attendus

- Mieux connaître les personnes accueillies et mieux répondre à leurs besoins
- Fluidifier les parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Réduire le nombre de jeunes sous statut amendement CRETON
- Proposer une solution d'accompagnement et d'hébergement adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap en fonction de l'âge et du type de déficiences



Points de vigilance

- Veiller à la prise en charge financière lors d'un changement de structure
- Veiller au maillage territorial
- Proposer des solutions à la fois dans le secteur du handicap et dans celui des personnes âgées

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie et recensement des offres (nombre de nouvelles unités spécifiques créées en établissements et services sociaux et médico-sociaux, nombre de Personnes Handicapées Vieillissantes accueillies en résidence autonomie (convention aide sociale signée)
- Nombre de demandes de personnes en situation de handicap sur liste d'attente (via trajectoire ph)

3-2-2 Proposer un accompagnement adapté aux personnes âgées en établissement

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des entrées préparées en urgence
- Des entrées suite à une hospitalisation, à un maintien à domicile devenu difficile
- Des équipes non préparées à accueillir de nouveaux résidents notamment ceux ayant des pathologies peu connues
- Une augmentation du niveau de dépendance des personnes accueillies en établissements pour personnes âgées

LES ENJEUX

- Préparer l'entrée en établissement
- Favoriser la fluidité des parcours et les changements de structures
- Mieux anticiper l'accueil et l'admission
- Accompagner la prise en charge de qualité dans les structures et la hausse des besoins spécifiques liés à l'augmentation du niveau de dépendance

Description de l'action

1

Accompagner l'accueil en établissement pour personnes âgées

QUOI

- Communiquer sur le site internet du conseil départemental sur l'accueil et la prise en charge en établissements pour personnes âgées
- Communiquer sur le site internet du conseil départemental sur les initiatives portées par les gestionnaires permettant de dédramatiser l'accueil en établissement
- Accompagner l'utilisateur à la prise de conscience d'une entrée en établissement

COMMENT

- Communiquer et assurer un relais sur les manifestations publiques proposées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Approfondir le travail de partenariat de manière régulière afin que certains services puissent intervenir pour expliquer les missions du conseil départemental et les financements mobilisables
- Réaliser des vidéos sur l'accueil en établissements
- Encourager la mise en place de nouveaux dispositifs favorisant les échanges entre les acteurs du domicile et les établissements via les financements de la conférence des financeurs
- Élaborer un document unique au sein d'un groupe de travail qui permette de donner une première information généraliste sur l'admission et les conséquences financières et oriente vers la plateforme d'information du conseil départemental (Vivre Autonome 41)

2

Mener une réflexion sur des leviers pour améliorer la prise en charge des résidents en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

QUOI

- Réfléchir à la signature d'une convention d'aide sociale (y compris les frais de blanchisserie) avec les EHPAD publics habilités à l'aide sociale
- Étudier la possibilité de mettre en place une participation forfaitaire de 1 € par jour au titre de la dépendance
- Évaluer les impacts de la réforme de la tarification des EHPAD en particulier sur la section tarifaire Dépendance

COMMENT

- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Mettre en place deux groupes de travail avec la participation de directeurs
- Engager une expérimentation, selon les conclusions des groupes de travail, avec des directeurs volontaires, sur la signature d'une convention aide sociale spécifique
- Proposer une augmentation du point gir départemental sur 3 ans en 2019-2020-2021

3

Créer ou transformer des places d'hébergement permanent pour les personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives ou souffrant de troubles psychiatriques**QUOI**

- Envisager la création de nouvelles places d'hébergement en EHPAD soit par extension de la capacité existante notamment en cas d'opération de travaux, soit par redéploiement de l'offre existante

COMMENT

- Suivre les nouvelles opérations de travaux et les ouvertures de places en cours
- Étudier les propositions de transformation de l'offre émises par des gestionnaires dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)
- Créer des places d'hébergement permanent, le cas échéant, sous réserve des financements mobilisables par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le conseil départemental ou redéployer des places existantes en lançant un appel à projet selon les critères réglementaires applicables en cas d'extensions importantes de la capacité des EHPAD

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les gestionnaires d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes, de résidence autonomie

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - décembre 2015
- Rapport Libault de mars 2019 : Donner du sens au grand âge, affirmer en tout lieu la dignité de la personne âgée en prévenant la maltraitance, garantir le libre choix de la personne âgée, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Mieux connaître les personnes âgées accueillies en ESSMS et mieux répondre à leurs besoins
- Mieux faire connaître l'offre sur le territoire et améliorer l'image des établissements
- Offrir une prise en charge adaptée
- Proposer des actions de prévention
- Apporter une souplesse de gestion financière et anticiper les travaux des EHPAD

**Points de vigilance**

- Veiller au maillage territorial de l'offre
- Rester en veille sur les difficultés rencontrées par les gestionnaires
- Créer des dispositifs qui répondent à un besoin mais dont les financements ne sont pas assurés de manière pérenne dans la durée

PILOTAGE DE L'ACTION**COORDINATEURS**

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Bilan du suivi des établissements (chargé de relation de territoire dans le cadre du schéma)
- Mesure de satisfaction autour de l'accueil du résident et de sa famille

AXE 4

ACCOMPAGNER ET AIDER

OBJECTIF 1

Les aidants

4-1-1 Développer une offre territorialisée pour le soutien et l'accompagnement des aidants

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Demandes récurrentes de la part des associations pour accompagner les aidants et leur fournir une information exhaustive sur les dispositifs d'aide (information sur l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, plateforme de répit, séjour adapté...)
- Épuisement des aidants
- Méconnaissance de l'ensemble des dispositifs en place et des zones d'intervention

LES ENJEUX

- Mieux repérer et identifier les besoins
- Accompagner et soutenir
- Améliorer l'accès à l'information (cf. AXE 1)
- Faciliter l'orientation des aidants
- Éviter l'épuisement et les hospitalisations inutiles
- Privilégier la solidarité familiale
- (cf. fiches 2.1.1 et 2.3.2)

Description de l'action

1

Mettre en place un observatoire des aidants sur le territoire

QUOI

- Recenser les besoins des aidants
- Rendre lisible l'offre de dispositifs existante
- Améliorer le repérage des aidants en risque d'épuisement
- Créer un comité de pilotage

COMMENT

- Recenser les acteurs proposant des temps de parole et des formations, les lieux d'intervention et les publics ciblés
- Mieux informer les aidants : assurer l'accessibilité à une information adaptée, centralisée et fiable (cf. AXE1)
- Associer les aidants aux instances de réflexion du territoire
- Utiliser un outil commun par les professionnels en charge de l'évaluation (grille Mini-zarit) pour identifier l'épuisement de l'aidant
- Proposer un accompagnement adapté aux aidants
- Développer les formations pour les aidants
- Favoriser la collaboration des professionnels autour des aidants

2

Créer un référentiel aidant sur le territoire

QUOI

- Recenser l'ensemble de l'offre du territoire
- Faciliter l'accès du référentiel et le rendre lisible aux aidants et aux professionnels

COMMENT

- Mettre en place un guide informatisé, en lien avec le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) et la plateforme Vivre Autonome 41, à destination des aidants qui leur permette de découvrir l'offre existante à travers une recherche par thématiques et selon leurs besoins
- Assurer un suivi de l'offre des actions menées pour les aidants
- Géolocaliser les actions de prévention à destination des aidants pour une lisibilité de l'offre du territoire
- Mettre en place un comité de suivi avec les partenaires
- Favoriser la pair-aidance

3

Favoriser le développement du case manager aidants**QUOI**

- Mieux orienter les aidants vers ce dispositif afin qu'ils soient accompagnés au long de leur parcours de santé et de vie
- Intervenir en prévention de l'épuisement
- Favoriser l'utilisation de l'outil d'identification des aidants épuisés.

COMMENT

- Sensibiliser les professionnels aux besoins des aidants et à l'utilisation de la grille Mini-zarit
- Développer le case manager aidants de la Mutualité Française Centre Val de Loire
- Favoriser les articulations entre les professionnels

4

Renforcer la solidarité collective et familiale**QUOI**

- Permettre aux familles de se ressourcer à travers des activités communes
- Favoriser la prévention
- Identifier et soutenir les aidants

COMMENT

- Développer un réseau social des aidants
- Sensibiliser les professionnels à la systémie familiale
- Développer des actions à destination des familles d'aidants
- Permettre l'accès aux loisirs et à la vie sociale (séjours de vacances...)
- Sensibiliser les aidants aux risques d'épuisement

**Public(s) visé(s)**

- Les aidants, la famille
- Les professionnels

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire (PRS 2 : objectif opérationnel 36)
- Rapport Libault (mars 2019) : Aider les proches aidants et lutter contre l'isolement de la personne âgée, garantir le libre choix de la personne âgée, prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité, rénover les prestations, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Repérer les aidants
- Éviter l'épuisement de l'aidant
- Permettre un répit tout en restant ensemble à domicile
- Déculpabiliser les aidants
- Éviter l'isolement social et les hospitalisations
- Faciliter le soutien des aidants dans leur parcours d'accompagnement auprès de leur proche
- Adapter l'offre du territoire en fonction des besoins identifiés des aidants

**Points de vigilance**

- S'appuyer sur les dispositifs existants
- Implication des partenaires

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie(MDA) • Pilotes MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie) • Vivre Autonome41 • Direction départementale de l'ARS 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres services de la MDA • Direction Ressources et innovations des solidarités <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Mutualité Française Centre Val de Loire • Établissements et services sociaux et médico-sociaux • Associations • Plateformes de répit • Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan annuel du comité de suivi des aidants et du Bilan du case manager aidants (taux d'occupation des solutions de répit par type d'accueil, évolution des places de répit par type d'accueil en lien avec les objectifs cibles, mesure de satisfaction sur les solutions de répit mises en œuvre)

OBJECTIF 2

Les professionnels

4-2-1 Accompagner les gestionnaires d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans une démarche qualité et de gestion financière

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une santé financière des établissements à consolider
- Un volet financier du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) à négocier
- Des demandes récurrentes pour l'ouverture de nouvelles structures
- La nécessité de développer de nouvelles offres gérées par les établissements et services du territoire (hors Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - SAAD) pour personnes âgées et personnes en situation de handicap
- De nombreux SAAD implantés sur le territoire avec une forte concurrence sur certaines zones

LES ENJEUX

- Accompagner les directeurs qui s'engagent dans la négociation d'un CPOM
- Accompagner les directeurs lors de la prise de poste sur le volet financier, juridique, ...
- Disposer d'un outil d'analyse financière des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) habilités à l'aide sociale
- Conseiller sur les demandes d'ouverture de nouvelles structures
- Disposer d'un diagnostic permettant de définir les besoins de places en établissements, les besoins en services d'accompagnement ou les besoins de création de nouveaux SAAD intervenant en mode prestataire.

Description de l'action

1

Conseiller et accompagner financièrement les EHPAD habilités à l'aide sociale

QUOI

- Proposer des conseils et un appui financier lors de la négociation de CPOM, d'une opération de travaux, d'une prise de poste, d'une mission d'intérim, de difficultés rencontrées, de la mise en place d'une direction commune...

COMMENT

- Utiliser l'outil d'analyse financière automatisée des EHPAD publics autonomes
- Organiser des réunions régulières avec les directeurs et la direction des finances et du conseil de gestion du conseil départemental pour échanger sur la situation financière et apporter des conseils pour une maîtrise des coûts
- Assurer des missions d'expertise, sur site ou sur pièces, avec une analyse des documents comptables et financiers
- Conseiller sur des écritures comptables, en lien avec la direction départementale des finances publiques

2

Négocier les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

QUOI

- Signer les CPOM avec les gestionnaires

COMMENT

- Élaborer des outils de contractualisation : diagnostic qualité, diagnostic financier, trame CPOM,
- Réaliser des visites sur site
- Organiser des réunions de négociation de CPOM et encadrer les demandes des gestionnaires en terme de créations de poste ou de places au regard des financements votés annuellement dans le cadre des orientations budgétaires et de la planification des places prévues dans le schéma.
- Intégrer dans le CPOM des fiches actions liées à la gestion des ressources humaines pour accompagner l'évolution des compétences professionnelles des personnels (formation), l'amélioration des conditions d'emploi et de travail (Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences - GPEC, lutte contre l'absentéisme, etc.), la gestion de la masse salariale et le dialogue social
- Prendre en compte les orientations budgétaires votées annuellement dans les CPOM avec une vision pluriannuelle

3

Conseiller et accompagner les demandes de création de structures relevant de la compétence du président du conseil départemental

QUOI

- Conseiller et accompagner les projets d'accueil ou d'accompagnement de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap
- Conseiller et accompagner les personnes souhaitant développer de nouvelles offres sur le département.

COMMENT

- Conseiller et accompagner sur le cadre réglementaire le projet de création d'un SAAD, d'une résidence autonomie, d'un EHPAD, d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA), d'un habitat inclusif, d'un habitat partagé, d'une colocation, etc.
- Étudier les dossiers déposés rentrant dans le champ de compétence du conseil départemental, à savoir les ESSMS
- Lancer des appels à projet spécifiques en fonction des besoins identifiés avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire selon le type de structures concernées
- Accorder ou non l'autorisation selon la nature du projet et des possibilités de financements votées annuellement dans le cadre des orientations budgétaires.

4

Accompagner la transformation de l'offre des établissements et services au niveau territorial

QUOI

- Accompagner les projets de regroupement d'associations, de services, d'établissements dans le cadre par exemple de groupement de coopération sociale et médico-sociale
- Accompagner la mise en place des directions communes entre plusieurs établissements et services
- Accompagner la diversification des offres d'un même gestionnaire

COMMENT

- Étudier les projets afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du département en fonction des besoins des personnes accompagnées
- Étudier les besoins et l'adéquation de l'offre sur le territoire pour répondre à la nécessité de la proximité géographique
- Créer une équipe de chargés de développement territorial au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)



Public(s) visé(s)

- Gestionnaires d’EHPAD, de résidences autonomie et d’établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap habilités à l’aide sociale en priorité.
- Gestionnaires de SAAD.
- Particuliers souhaitant accueillir des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap sous la forme d’accueil familial ou d’un autre dispositif.
- Mairies, Centres Communaux d’Action Sociale (CCAS), Centres Intercommunaux d’Action Sociale (CIAS).



Liens avec d’autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l’Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire pour les créations de places des structures de compétence conjointe et le lancement d’appel à candidature spécifique
- Rapport Libault (mars 2019) : Piloter par la qualité, rééquilibrer l’offre sur le territoire, rénover les prestations, décloisonner les structures pour améliorer la qualité de service et réaliser des gains d’efficacité repositionner le conseil départemental en proximité de la personne âgée et renforcer la conduite partenariale de la politique du grand âge au niveau départemental, pilotage de l’offre médico-sociale



Bénéfices attendus

- Respect des cahiers des charges soit national pour les SAAD soit départemental pour les autres structures
- CPOM à planifier avec la direction des finances et du conseil de gestion
- Accompagnements à réaliser avec la direction des finances et du conseil de gestion
- Assistance technique des gestionnaires des structures et les porteurs de nouveaux projets



Points de vigilance

- La multiplicité des dispositifs
- Une veille nécessaire sur tous les projets portés par des particuliers notamment les résidences services

PILOTAGE DE L’ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l’Autonomie (MDA) • Direction Adjointe Droit des usagers et de l’offre médico-sociale • Service de l’offre médico-sociale PA/PH 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction des Finances et du Conseil de Gestion • Autres services de la MDA • Direction ressources et innovations des solidarités <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire • Établissements et services sociaux et médico-sociaux • Associations • Promoteurs privés • Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de CPOM signés par année
- Nombre de nouvelles structures autorisées par année
- Conclusion du marché concernant la connaissance de l’offre départementale

4-2-2 Proposer des solutions de soutien aux accueillants familiaux

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Un manque de reconnaissance et de valorisation du métier d'accueillant familial
- Un épuisement des accueillants
- Des demandes de relais de plus en plus fréquentes

LES ENJEUX

- Soutenir la place de l'accueillant familial dans le dispositif médico-social
- Professionnaliser le métier d'accueillant familial
- Développer des modes d'accueils familiaux atypiques

Description de l'action

1

Poursuivre les solutions de soutien et de répit pour les accueillants

QUOI

- Favoriser et soutenir tous types d'échanges

COMMENT

- Augmenter la fréquence des groupes de parole
- Étudier la création d'un forum informatique
- Mettre en place des newsletters en faveur des accueillants et du partenariat médico-social

2

Favoriser la prévention de l'épuisement des accueillants

QUOI

- Prévenir l'épuisement des accueillants

COMMENT

- Travailler en concertation avec les établissements sur cette problématique
- Concevoir des temps de répit pour les accueillants en favorisant les solutions de relais
- Réaliser un accompagnement des futurs accueillants dès la prise de poste et en assurer un suivi dans le temps
- Recenser toutes les places de « répit vacances » ou à la journée et les mettre à disposition des accueillants : Service de Soins d'Accompagnement de jour (SSAJ), Etablissement d'Accueil Non Médicalisé à la journée (EANM), activités de loisirs adaptés, hôpital de jour, accueillants relais, etc)

3

Professionnaliser le métier d'accueillant familial

QUOI

- Se former pour comprendre

COMMENT

- Adapter le plan de formation en fonction des besoins et des profils d'accueillis
- Développer des formations spécifiques avec les partenaires

4

Développer des modes d'accueils familiaux atypiques

QUOI

- Permettre aux accueillants de concilier vie professionnelle et vie privée

COMMENT

- Adapter les formules d'accueil et proposer une offre structurée prenant en compte les disponibilités et les attentes des accueillants (accueil de nuit, accueil de jour, accueil séquentiel...)



Public(s) visé(s)

- Accueillants familiaux
- Établissements



Bénéfices attendus

- Professionnaliser le métier d'accueillant
- Favoriser les échanges de pratiques et créer un réseau d'accueillants
- Fidéliser les accueillants familiaux
- Lutter contre l'épuisement professionnel

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la MDA

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations
- Promoteurs privés
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de formations réalisées et suivies
- Nombre de participants aux groupes de parole
- Nombre de suivis réalisés par la mission d'accueil familial

4-2-3 Poursuivre l'assistance patrimoniale des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et plus particulièrement des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une augmentation de la grande dépendance et des maladies chroniques nécessitent d'adapter l'architecture des locaux pour répondre à un service plus médicalisé
- Une transformation de l'offre des établissements adultes en situation de handicap
- Vieillesse des structures d'accueil qui ne répondent plus aux normes actuelles

LES ENJEUX

- Avoir une vision globale départementale du parc immobilier des établissements pour l'adapter
- Accompagner les directeurs qui s'engagent dans une opération de restructuration, de réhabilitation ou de construction d'un établissement
- Maîtriser l'évolution des prix de journée hébergement suite à une opération de travaux

Description de l'action

1

Programmer les opérations de travaux à venir des établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Programmer les travaux à venir à court et moyen terme des établissements et services pour personnes âgées ou pour personnes en situation de handicap • Étudier les demandes d'avances remboursables pouvant être attribuées aux EHPAD 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les projets de travaux • Planifier les opérations de travaux en lien avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) pour la mobilisation des subventions de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA) • Évaluer le dispositif d'avances remboursables mis en place dans le schéma départemental de l'autonomie 2014-2018 • Actualiser le tableau de suivi des avances remboursables avec la Direction ressources et innovations des solidarités • Étudier les demandes d'avances remboursables et suivre les avances mobilisées

2

Poursuivre l'utilisation du guide d'assistance patrimoniale des EHPAD

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller à la lecture du guide d'assistance patrimoniale, sur les contraintes techniques, réglementaires et financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser le guide sur le site internet du conseil départemental • Généraliser le guide pour toutes les opérations de travaux • Participer aux étapes clés du projet avec la direction des bâtiments du conseil départemental

3

Apporter des conseils et des appuis sur des opérations de travaux, restructuration ou rachat de bâtiments

QUOI

- Conseiller les directeurs sur les opérations concernant le bâti des établissements

COMMENT

- S'appuyer sur les compétences internes :
- Avis technique de la direction des bâtiments du conseil départemental dès le démarrage du projet et à chaque étape.
- Avis technique de la direction des finances et du conseil de gestion du conseil départemental sur le volet financier et le plan pluriannuel d'investissement (impact des travaux sur le prix de journée hébergement)
- Selon le type de projet, sollicitation d'un avis auprès de la direction insertion habitat du conseil départemental en lien avec la charte habitat regroupé.

4

Permettre l'installation dans de nouveaux locaux

QUOI

- Réaliser systématiquement les visites de conformité avant l'ouverture des locaux à l'issue des travaux

COMMENT

- Programmer des visites avec l'ARS pour les structures de compétences conjointes
- Rédiger un procès verbal à l'issue de la visite de conformité pour autoriser l'installation dans les nouveaux locaux

**Public(s) visé(s)**

- Gestionnaires d'EHPAD et d'ESMS pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale en priorité.

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Rapport Libault (mars 2019) : piloter par la qualité avec un plan de rénovation des établissements au niveau national

**Bénéfices attendus**

- Mieux planifier dans le temps les opérations de travaux et leurs impacts financiers
- Adapter les structures aux évolutions de la population et de ses besoins et aux évolutions de la réglementation
- Assister techniquement la maîtrise d'ouvrage
- Proposer des projets économiquement viables

**Points de vigilance**

- Ne pas créer de nouveaux outils mais utiliser les outils déjà existants au niveau national
- Proposer des projets économiquement viables
- Un outil opérationnel, fonctionnel et partenarial et non une procédure contraignante

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Direction des Finances et du Conseil de Gestion
- Direction des Bâtiments
- Direction ressources et innovations des solidarités
- DGAS-Service habitat

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Conseil Régional

CONTRIBUTEURS ACTEURS

- Professionnels du bâtiment : bailleurs publics
- Établissements : établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan qualitatif des projets de restructuration/réhabilitation (nombre de visites de conformité réalisées, nombre de procès-verbaux à l'issue des visites de conformité, évolution de la qualité d'accueil des résidents à la suite des opérations de travaux)

4-2-4 Accompagner le renforcement de l'attractivité des métiers du grand-âge

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des métiers jugés peu attractifs
- Des métiers jugés difficiles et contraignants
- Une pénurie de professionnels de l'aide à la personne alors que le secteur a un fort besoin de recrutement

LES ENJEUX

- Limiter les risques de rupture des interventions sur les périodes tendues
- Répondre aux besoins du secteur de disposer de professionnels, de répondre en tous temps à la demande et de permettre le développement de l'activité
- Soutenir l'économie locale et des activités non délocalisables

Description de l'action

1

Rendre les métiers de l'aide à la personne plus attractifs

QUOI

- Rendre les métiers de l'aide à la personne plus attractifs en travaillant sur leur image et sur les représentations du vieillissement et de la perte d'autonomie

COMMENT

- Sensibiliser les élèves aux métiers du domicile dès le collège
- S'appuyer sur la Maison bleue comme outil de présentation des métiers et de l'environnement de travail propre à ces métiers
- Mener des actions départementales de communication

2

Favoriser le recrutement

QUOI

- Favoriser le recrutement au sortir ou pendant la formation
- Favoriser le recrutement par l'insertion
- Valoriser les pratiques réelles auprès des centres de formation et de pôle emploi
- Favoriser les liens entre partenaires pour faciliter les recrutements de dernière minute

COMMENT

- Inciter au développement de l'apprentissage, de l'alternance et du recrutement en contrat de professionnalisation
- Organiser annuellement une « semaine de l'emploi des services à la personne » en lien avec les partenaires
- S'appuyer sur les dispositifs existants en lien avec les organismes compétents : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC).
- Se rapprocher du Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ 41) pour bâtir des parcours compétence
- Ouvrir la plateforme Job 41 aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Valoriser les pratiques réelles par la mise en situation professionnelle
- Inciter à communiquer les besoins auprès des centres de formation
- Inciter à s'appuyer sur les offres d'accueil complémentaire sur le territoire quand le maintien à domicile ne peut être maintenu (accueil de jour, accueil familial)

3

Prendre exemple sur des dispositifs déjà initiés

QUOI

- S'inspirer des initiatives de recrutement local

COMMENT

- Favoriser le développement d'initiatives en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et auprès des SAAD
- Valoriser les pratiques réelles par la mise en situation professionnelle - Opérations « *vis ma vie* »

4

Permettre une meilleure employabilité des professionnels

QUOI

- Permettre une mise en adéquation des profils et des outils de travail des professionnels avec les besoins des services à la personne
- Encourager l'accompagnement et la formation des professionnels
- Mieux intégrer les salariés dans l'équipe

COMMENT

- Communiquer sur l'outil départemental Job 41
- Communiquer sur les dispositifs départementaux d'accompagnement à l'acquisition ou au prêt de véhicule (Mobilité 41, service Insertion via la Bourse de reprise emploi/formation)
- Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement à l'acquisition du permis (Pôle emploi, Région, Organisation Paritaire Collecteur Agréé - OPCA)
- Proposer des formations spécifiques adaptées aux encadrants et intervenants correspondant aux besoins des services et des personnes accompagnées
- Recenser les offres/acteurs pouvant former les intervenants sur les besoins spécifiques
- Mutualiser les offres entre structures
- Développer les formations en alternance et en e-learning
- Encourager l'obtention pour les intervenants du domicile du Certificat Acteur Prévention Secours Aide et soins à Domicile (APS-ASD)
- Développer les temps collectifs : analyse de pratiques et retour d'expériences
- Inciter les professionnels en fin de parcours à devenir « référent » (tutorat)



Public(s) visé(s)

- Élèves du secondaire, dont plus particulièrement les collégiens
- Personnes en recherche d'emploi
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Professionnels travaillant auprès des personnes âgées



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Rapport Libault (mars 2019) : assurer la viabilité, l'attractivité et la qualité de l'accompagnement et des soins à domicile, former massivement les intervenants professionnels auprès des personnes âgées aux réflexes de prévention de la perte d'autonomie, engager une montée en compétence de l'ensemble des professionnels du grand âge dans une perspective d'amélioration de la justesse relationnelle de l'intervention.
- Rapport El Khomri « *Grand âge et autonomie* », objectifs : recruter à hauteur des nouveaux besoins, mieux garantir l'amélioration de la qualité de vie au travail par des leviers structurants, ouvrir plus largement l'accès aux formations des métiers du grand âge, mettre en place des formations lisibles et favorisant la polyvalence établissement-domicile, diversifier les voies d'accès aux diplômes et personnaliser les parcours de formation soutenir le développement des compétences enrichissant l'exercice des métiers et structurer des parcours professionnels attractifs, changer l'image des métiers de l'accompagnement, promouvoir l'innovation organisationnelle, managériale et technique.
- Convention section IV de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA).



Bénéfices attendus

- Un soutien plus fiable et de qualité renforcée aux personnes en perte d'autonomie
- Des SAAD et Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) susceptibles de mieux répondre à la demande
- Une économie locale dynamique



Points de vigilance

- Veiller à maintenir une bonne écoute du secteur de l'aide à la personne
- Veiller à être réactif sur les périodes tendues (congés scolaires, aléas climatiques)

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale • Service de l'offre médico-sociale PA/PH 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de l'Insertion et solutions d'emploi, • Direction de la communication, • Maison bleue, <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi, • GEIQ 41, • Collèges, • Établissements de formation, • SAAD.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de situations de rupture d'intervention sur les périodes critiques
- Bilan des actions de la semaine de l'emploi (coût, nombre d'institutions de participants, nombre de participants de candidats, nombre de contrats, etc.)
- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation menées

4-2-5 Accompagner la modernisation et le développement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une intégration récente des SAAD à la catégorie des Établissements et Services Sociaux ou Médico-sociaux (ESSMS)
- Une implantation forte en zone urbaine et déficitaire en zone rurale
- Un modèle économique fragilisé et complexe du fait d'un coût de facturation inférieur au prix de revient
- Une cartographie de l'intervention des SAAD pas suffisamment détaillée

LES ENJEUX

- Doter le département de SAAD performants, économiquement viables
- Doter le département d'outils de gouvernance permettant d'assumer sa compétence de régulateur de l'offre
- Garantir un bon niveau de satisfaction de la part des usagers

Description de l'action

1

Développer la mise en place d'outils de travail dématérialisés

QUOI

- Enrichir le dispositif de télégestion « *Tranquillidom 41* » d'une solution mobile
- Favoriser la traçabilité et la qualité des transmissions professionnelles

COMMENT

- Généraliser la mobilisation de « *Tranquillidom 41* » auprès de tous les SAAD
- Permettre l'horodatage à domicile à partir du téléphone professionnel des intervenants
- Favoriser l'utilisation des outils de transmission écrite de la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Appuyer l'adoption d'outils numériques de transmission d'informations entre partenaires : cahiers de liaison dématérialisés

2

Renforcer la viabilité économique des SAAD sur les territoires

QUOI

- Permettre aux plus petits SAAD de bénéficier d'une taille critique minimale
- Faciliter la mutualisation entre SAAD
- Cartographier les risques financiers et de rupture de qualité des SAAD

COMMENT

- Inciter les rapprochements, les fusions entre SAAD
- Inciter à la mise en place de pools de remplaçants
- Étudier la mise en place de véhicules d'appoint mutualisés avec d'autres SAAD ou d'autres ESSMS
- Inciter à la mutualisation entre SAAD d'un véhicule de transport adapté au public handicapé par territoire
- Planifier des audits des SAAD

3

Inciter les SAAD à s'engager dans une démarche globale de qualité**QUOI**

- Inscrire les SAAD dans une démarche qualité
- Contribuer à l'évolution des compétences et des métiers
- Renforcer le rôle de contrôleur qualité du Département
- Encourager les coopérations entre SAAD et autres ESSMS

COMMENT

- Encourager les démarches de certification et démarches qualité, d'adhésion à une fédération
- Accompagner la mise en place par les SAAD de référents qualité dans les structures par le chargé de développement
- Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
- Accompagner la mise en place de coordonnateurs de compétence
- Garantir dans la durée le respect du cahier des charges national de l'autorisation
- Réfléchir aux possibilités de renforcement des attendus du cahier des charges national en définissant des critères départementaux
- Développer l'établissement d'accord de coopération/conventionnement avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les établissements du handicap, l'accueil temporaire...

4

Renforcer le positionnement des SAAD sur les financements de la conférence des financeurs**QUOI**

- Inciter les SAAD à s'inscrire dans les actions collectives de prévention financées par la conférence des financeurs

COMMENT

- Sensibiliser les SAAD par une communication ciblée
- Apporter un soutien au montage de projets au regard notamment de la dimension collective requise pour les actions de prévention
- Favoriser les rapprochements avec d'autres ESSMS pour présenter des dossiers communs

**Public(s) visé(s)**

- Les usagers des SAAD
- Les responsables de SAAD
- Les professionnels intervenants

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Fonds pour la prévention de la perte d'autonomie de la conférence des financeurs
- Décret du 15 mai 2019 de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD
- Convention section IV de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA)
- Rapport Libault (mars 2019) : rééquilibrer l'offre sur le territoire, assurer la viabilité, l'attractivité et la qualité de l'accompagnement et des soins à domicile, améliorer les conditions de travail des professionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes par l'innovation organisationnelle

**Bénéfices attendus**

- Renforcement de l'équilibre financier des SAAD
- Renforcement du positionnement des SAAD parmi les acteurs de l'aide à la personne
- Renforcement de la satisfaction des usagers

**Points de vigilance**

- Situation économique des SAAD critique
- Forte dépendance des SAAD aux financements départementaux (APA/PCH)

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autre service de la MDA : Vivre Autonome 41
- Direction ressources et innovations des solidarités : pôle comptabilité

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie des SAAD (implantation, nombre de personnels, leur qualification, proposant un service d'intervention de nuit...)
- Taux d'utilisation par les SAAD d'outils de travail dématérialisés et de Tranquillidom 41, y compris pour les usagers
- Nombre de démarches de rapprochement/mutualisation/parteneriat entre SAAD
- Taux de projets présentés par les SAAD à la conférence des financeurs

AXE 5

**EVALUER,
SE CONCERTER
ET AGIR**

OBJECTIF 1

La gouvernance

5-1-1 La gouvernance départementale

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une absence de programme coordonné des actions entre les financeurs et les intervenants,
- Un centralisation de l'exercice de la compétence autonomie, alors que l'hyper proximité est une attente forte des personnes et partenaires,
- La prise en compte des besoins de la personne trop éloignée,
- Des dispositifs existants lourds et complexes à comprendre pour les usagers,
- Un vieillissement de la population avec un défi à relever dès 2025,
- Un manque de communication concrète auprès des usagers.

LES ENJEUX

- Faire évoluer le schéma tout au long de sa mise en œuvre pour répondre aux besoins identifiés tout au long de la période de vie du schéma et pour permettre la mise en œuvre de solutions innovantes dans le Département
- Répondre aux besoins des usagers en perte d'autonomie dans leur parcours domiciliaire et en hébergement
- Répondre à l'augmentation constante des besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap en particulier par le développement et le renforcement d'actions de prévention de la perte d'autonomie
- Définir et faire évoluer le cas échéant le rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre du schéma et de la gouvernance des politiques autonomie
- Suivre et intégrer dans les actions du schéma les évolutions réglementaires et législatives liées à la conception et/ou la mise en œuvre des politiques autonomie
- Co-construire, de façon ascendante, à partir du chez soi de la personne dans l'hyper proximité du territoire puis instaurer un pilotage territorial partagé des politiques d'autonomie, en renforçant les fonctions agencielle, pour atteindre une organisation suivant le parcours de la personne, en atteignant le dernier kilomètre et en s'appuyant sur la démarche nationale d'expérimentation des gouvernances autonomie menée par la CNSA depuis 2020 et dans laquelle le département s'est engagé, notamment par la mise en place d'une méthode de co-construction et de recherche de consensus et instaurant une nouvelle instance de gouvernance :
 - Le comité exécutif territorial, réunissant le Préfet, le Directeur régional de l'Agence régionale de santé du centre Val-de-Loir (ARS) et le Président du Conseil Départemental, qui a vocation à termes à piloter l'ensemble des politiques de solidarités du territoire

Description de l'action

1

Créer un Comité exécutif Territorial

QUOI

- Créer un comité exécutif territorial, instance de pilotage territorial partagé des politiques publiques de l'autonomie en loir et cher
- Il est composé du préfet, de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil départemental et potentiellement d'autres décideurs et financeurs (DASEN, caisses, CNSA dans sa fonction d'animation des réseaux...)

COMMENT

- Partager une vision et des objectifs communs
- Partager, co-construire des méthodes et outils au service de l'approche domiciliaire, des outils qui accompagnent la trajectoire de vie de la personne jusqu'au dernier kilomètre
- Investir et soutenir les offreurs publics et privés qui soutiennent par leurs investissements et leurs actions l'autonomie des personnes
- Contractualiser sur des projets stratégiques sur le champ des politiques publiques autonomie
- Mettre en place une convention partagée sur la stratégie et les moyens des politiques de l'autonomie sur le territoire (futur « *contrat social de territoire* », modèle ayant vocation à être par la suite décliné pour les autres politiques de solidarités)

2

Poursuivre la démarche d'expérimentation de la gouvernance territorialisée des politiques de l'autonomie, dans une logique de transition et ascendante.

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> • l'égal accès aux droits et aux biens pour tous les citoyens en simplifiant l'accès à l'information et à la réponse aux attentes de la personne: quel que soit son âge, sa situation de handicap, de santé, son mode de vie, ses préférences et l'endroit où elle vit ; • la simplification et la coordination de l'action des décideurs et financeurs des politiques de l'autonomie en mettant en place, à partir des dispositifs existants des outils permettant la coordination des décisions et la mutualisation des financements publics et/ou privés (groupements d'intérêts publics – GIP, contrats locaux, conventionnements nationaux et locaux); • La prise en compte des spécificités géographiques, démographiques, historiques, culturelles des territoires, des contraintes d'aménagement des territoires dans la construction des réponses apportées à nos concitoyens ; • l'accompagnement des territoires les plus fragiles afin de permettre l'accès à des réponses choisies et équitables sur tout le territoire de la départemental; • la pleine et entière intégration des instances, dispositifs de pilotage et de coordination des politiques pour l'autonomie par et dans les territoires ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie territorialisée volontariste pour soutenir les structures et les professionnels de l'aide et d'accompagnement à domicile : reconnaître le rôle effectif des services à domicile pour soutenir le bien-vivre chez-soi, renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à la personne, accompagner les parcours, en lien avec les politiques d'attractivité du territoire, • Des méthodes et modes d'évaluation cohérents entre eux : évaluation multidimensionnelle et pluridisciplinaire des aspirations et besoins de la personne / faciliter la concertation interdisciplinaire et l'intégration des services autour de la personne • Organiser le design de l'accès à l'information et à la réponse pour l'autonomie de la personne dans les territoires, dans sa relation au chez-soi. • Identifier, reconnaître et coordonner les actions pour l'autonomie de la personne de chacune des parties prenantes publiques et privées : leur donner la capacité d'intervenir dans une approche domiciliaire. • Soutenir la transition des EHPAD et autres formes d'habitats vers l'approche domiciliaire : accompagner le changement, développer, à partir de l'existant, des dispositifs, des modèles et outils adaptés et intégrés autour des quatre composantes de la réponse, des facteurs environnementaux, des opportunités et contraintes territoriales.



Public(s) visé(s)

- Le conseil départemental ; ses partenaires institutionnels et les acteurs de territoire



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- **Lois à venir :**
 - La loi « grand âge et autonomie »
 - Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale actant la création de la cinquième branche dédiée à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
 - Loi 4D : Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Décomplexification.



Bénéfices attendus

- Co-construire et mettre en œuvre une gouvernance innovante et partagée des politiques de l'autonomie sur le territoire départemental
- Actualiser et enrichir le schéma tout au long de sa mise en œuvre pour participer à son dynamisme et à sa pertinence
- Assurer le suivi et la bonne mise en œuvre du schéma tout au long de sa durée,



Points de vigilance

- Faire adhérer tous les partenaires
- Veiller au respect de la mise en œuvre de ces instances de gouvernance

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental
- Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loir
- Préfet

CONTRIBUTEURS

- Ensemble des partenaires institutionnels publics et privés du territoire

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X				

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Constitution en 2021 du comité exécutif territorial et officialisation de ses engagements en faveur du pilotage partagé des politiques de l'autonomie à travers un document contractuel/conventionnel
- Constitution en 2021 de la conférence pour l'autonomie
- Constitution en 2021 de la MDA
- Remarque : à remplacer, une fois ces instances créées, par des indicateurs de suivi de l'activité de ces instances (ex nombre de réunions par an, nombre de participants, rapports d'activité, nombre de projets portés, investissements réalisés)

5-1-2 Faciliter la coopération et la concertation entre les acteurs

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des actions innovantes et des bonnes pratiques isolées
- Des secteurs cloisonnés
- Un manque de connaissance des projets des acteurs du territoire
- Des instances de concertation qui mobilisent les mêmes acteurs

LES ENJEUX

- Organiser et développer les échanges entre professionnels
- Enrichir les connaissances et les pratiques des acteurs
- Développer les actions via les partenariats
- Mettre en cohérence les politiques publiques d'un territoire (Contrats locaux de territoire - Contrats territoriaux de territoire... Instances de concertation des MAIA (table stratégique et tactique)
- Mettre en œuvre la gouvernance du dispositif d'action à la coordination (DAC) - le conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)- la Conférence des financeurs - le Comité exécutif de la MDPH (COMEX)...

Description de l'action

1

Partager des connaissances et des bonnes pratiques entre professionnels

QUOI

- Développer les échanges entre professionnels personnes âgées et personnes en situation de handicap sur un même territoire
- Développer les liens avec les acteurs de la psychiatrie
- Partager et co-construire des pratiques communes sur des thématiques spécifiques en tenant compte des référentiels existants (Recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux)
- Favoriser, pour les agents, des échanges de découverte entre structures (EHPAD, services de soins infirmiers à domicile, services à domicile, etc.)
- Favoriser les échanges de pratiques avec d'autres structures, des services à domicile (« savoir-faire »)
- Favoriser la généralisation des groupes de parole de professionnels (« savoir-être ») et les analyses de pratiques (« savoir-faire »)

COMMENT

- Partager les outils existants : Mobiquil, recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence nationale d'évaluation (RBBP) et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)
- Avoir des outils communs d'évaluation (ex : guide d'évaluation des besoins de compensation de la personne en situation de handicap - GEVA...)
- Les inscrire dans le projet d'établissement des ESMS et dans les documents contractuels (CPOM, conventions tripartites)
- Développer des commissions de territoire (comité d'aide à la décision ou comité éthique) autour de l'autonomie en s'appuyant sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

2

Partager les ressources existantes**QUOI**

- Recenser les ressources pouvant être mutualisées entre partenaires avec un classement géographique pour une mutualisation de proximité
- Mutualiser les formations et les plans de formations par secteur géographique
- Adapter et compléter les temps de travail par la mutualisation de personnel sur différentes structures/services

COMMENT

- Partager des conventions pour la mutualisation de moyens et pour la formation
- Formaliser les échanges de professionnels (organisation, législation...)
- Organiser des temps d'animation (croisement des professionnels entre établissement)

3

Partager et soutenir la structuration d'un réseau de partenaires**QUOI**

- Favoriser les actions de partenariat menées sur le territoire
- Faciliter des lieux et des modalités d'échange et de communication entre les partenaires
- Centraliser et optimiser les actions collectives de prévention
- Développer l'usage d'outil commun qui facilite le parcours des personnes
- Structurer la mise en place d'une filière relevage à domicile

COMMENT

- Organiser une journée sur l'autonomie pour les professionnels
- Structurer un réseau d'associations dédiées à l'inclusion sociale
- Échanger sur les pratiques : Culture, Transport, Sport, Loisirs
- Développer la fiche de liaison (jaune Frigo)
- Développer l'utilisation d'outils comme le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)...
- Développer le partenariat entre le service départemental d'Incendie et de secours (SDIS) et les partenaires du domicile afin de structurer les relevages des personnes à domicile

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Plan Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017 - 2022

**Bénéfices attendus**

- Permettre une simplification dans les échanges et la communication entre acteurs
- Enrichir et partager les connaissances utiles
- Développer les expérimentations
- Décloisonner les structures
- Motiver les agents et proposer des solutions de soutien en cas d'usure et d'isolement professionnel

**Points de vigilance**

- Veiller à un maillage territorial des échanges
- Ne pas multiplier les réunions au regard de la mobilisation des professionnels

PILOTAGE DE L'ACTION	
COORDINATEURS <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie • Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire 	CONTRIBUTEURS les acteurs de/du/des : <ul style="list-style-type: none"> • Maintien à domicile • L'Accueil familial • Services et établissements pour personnes âgées et handicapées • Services médicaux • Associations et représentants des usagers

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de réunions des commissions de territoire
- Nombre de conventions signées pour la mutualisation des moyens
- Nombre de réunions entre professionnels
- Nombre d'établissements ayant inscrits des outils dans leur projet
- Nombre de journées organisées sur l'autonomie

5-1-3 Développer la coordination des acteurs

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une fragmentation des aides et des dispositifs entraînant des ruptures dans le parcours des personnes âgées et en situation de handicap
- L'existence de doublons dans l'évaluation et une discontinuité des services rendus
- Des différents lieux pour évoquer des situations

LES ENJEUX

- Garantir l'égalité de traitement des usagers avec une qualité de service
- Simplifier les parcours, réduire les doublons en matière d'évaluation
- Éviter les ruptures de continuité dans les interventions
- Améliorer la lisibilité du système
- Proposer une réponse : harmonisée complète et adaptée aux besoins de la personne
- Mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires pour orienter, évaluer et accompagner les usagers

Description de l'action

1

Identifier l'ensemble des lieux de coordination sur le territoire

QUOI

- Faire un diagnostic des lieux où sont évoquées les situations
- Identifier les compétences mobilisables sur le territoire
- Articuler ces espaces de coordination avec la gouvernance de territoire

COMMENT

- Recenser tous les lieux où sont évoquées les évaluations des situations à domicile

2

Mettre en place des réunions de coordination de parcours

QUOI

- Harmoniser les réunions d'usagers afin de définir des objectifs communs
- Favoriser la réflexion en travaillant sur la notion de parcours de l'utilisateur en incluant les actions de prévention dans toute la démarche

COMMENT

- Développer la culture gériatrique dans la structuration des parcours
- Favoriser l'usage d'outils communs pour analyser le parcours des personnes
- Organiser des réunions avec l'appui de Vivre Autonome 41
- Définir un programme de rencontres : les professionnels à mobiliser et les territoires pertinents



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées et personnes en situation de handicap remplissant des critères de très grande fragilité
- Les professionnels sociaux, médico-sociaux et médicaux concernés



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Plan régional de santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire



Bénéfices attendus

- Coordonner et mettre en cohérence les actions
- Faciliter et fluidifier le parcours de vie des personnes
- Permettre un suivi individuel pour répondre de façon adaptée aux besoins de la personne
- Renforcer la cohérence et la coordination entre les différents intervenants afin de fluidifier la prise en charge et le parcours de vie de la personne



Points de vigilance

- Veiller à la bonne temporalité des réunions de synthèse
- Déterminer la structure la plus légitime pour être le référent parcours ou de la coordination des acteurs

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire

CONTRIBUTEURS

les acteurs de/du/des :

- Maintien à domicile
- L'Accueil familial
- Services et établissements pour personnes âgées et handicapées
- Services médicaux
- Associations et représentants des usagers

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie des lieux de coordination
- Nombre de formations sur la culture gériatrique
- Nombre de réunions avec Vivre Autonome 41

OBJECTIF 2

l'évaluation
et le suivi

5-2-1 La gouvernance du schéma départemental de l'autonomie

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Un manque de statistiques et d'analyse prospective
- Une absence d'indicateurs de suivi : qualitatifs, quantitatifs, financier, de performance, de réalisation
- Une impossibilité à mesurer l'impact sociétal des politiques publiques sociales
- Une absence d'évaluation annuelle du schéma

LES ENJEUX

- Construire et nourrir une démarche de suivi et d'évaluation prospective du schéma en mettant en place des outils de suivi et d'évaluation pour les actions

Description de l'action

1

Mettre en place un Comité de pilotage

QUOI

- Mettre en place un comité de pilotage du suivi du schéma

COMMENT

- A réunir une fois par an :
 - présentation du bilan annuel d'activité du schéma et le cas échéant
 - actualisation des indicateurs
 - faire évoluer les actions
 - travailler sur de nouvelles perspectives
- Désignation des membres

2

Réunir le Comité technique

QUOI

- Mettre en place un comité technique

COMMENT

- A réunir une fois par semestre afin d'actualiser et/ou faire évoluer les actions du schéma en fonction du contexte réglementaire, budgétaire et partenarial et des propositions des usagers
- Sa composition pourra évoluer en fonction des thématiques abordées lors des réunions

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire
- Direction Ressources et Innovations des Solidarités

CONTRIBUTEURS

- Groupement de Coopération sociale et médico-sociale
- Partenaires institutionnels, les membres du COPIL et du COTECH

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de réunions et de participants (présentisme, bilan des actions engagées et leur retombées sur le territoire, etc.)

5-2-2 Suivre et évaluer

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une difficulté à suivre de façon quantitative et qualitative le précédent schéma de l'autonomie : multiplicité d'indicateurs parfois non renseignés, indicateurs qualitatifs insuffisants
- En conséquence, une difficulté à auditer et évaluer la réalisation et les impacts sociétaux des actions du précédent schéma

LES ENJEUX

- La nécessité d'inscrire le nouveau schéma dans une triple logique :
- Le suivi de l'activité et de la réalisation des actions à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents, simples à renseigner et permettant à la fois un véritable suivi du schéma et une évaluation à posteriori
- Le suivi des impacts budgétaires des actions mises en œuvre dans le cadre du nouveau schéma, dans une optique prospective
- L'inscription du schéma dans la démarche de mise en place d'une évaluation systématique des politiques sociales

Description de l'action

1

Suivre la réalisation des objectifs du schéma autonomie

QUOI

- Assurer un suivi de la mise en œuvre et de la complétude des actions du schéma autonomie
- Vérifier la réalisation et l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs des actions
- Mettre en cohérence des actions et des ressources des services départementaux (ex gestion des ressources humaines)

COMMENT

- Construire un tableau de bord réunissant les indicateurs définis pour chaque action
- Actualiser et présenter ce tableau de bord à chaque Cotech,
- Présenter une synthèse en Copil
- Utiliser et valoriser ces outils lors du bilan du schéma

2

Établir les impacts financiers du schéma

QUOI

- Évaluer dès l'établissement du schéma les impacts budgétaires des actions envisagées, à la fois en termes de dépenses nouvelles et en termes de moindres dépenses par rapport à un scénario « *fil de l'eau* » (ex économies quantifiées dans le cadre du contrat « *Loir et Cher 2021* »)
- Suivre et mettre à jour cette prospective

COMMENT

- Intégrer pour chaque fiche action un tableau de prospective financière valorisant les dépenses et recettes nouvelles et les moindres dépenses envisagées pour les actions identifiées
- Intégrer ces éléments dans la prospective générale de la direction générale adjointe des Solidarités
- Actualiser et valoriser cet outil à chaque compte administratif (CA) (comparaison avec le budget réalisé)
- Utiliser et valoriser cette prospective lors des Copil et Cotech

3

Intégrer le schéma et ses actions dans la démarche globale et stratégique de mise en œuvre de démarches évaluatives des dispositifs de solidarités**QUOI**

- Dans le cadre de l'objectif de mise en œuvre d'une démarche systématique d'évaluation des politiques sociales, inscrire les actions du schéma et leur suivi dans un projet de définition et de suivi des impacts sociétaux des dispositifs mis en œuvre par le département

COMMENT

- A définir et mettre en œuvre courant 2021

**Public(s) visé(s)**

- Partenaires extérieurs : CARSAT, Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales
- Acteurs du schéma : partenaires, conseil départemental, usagers, directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux, services d'aide à domicile

**Bénéfices attendus**

- Assurer les conditions de la mise en œuvre du schéma dans les échéances indiquées et dans les objectifs de qualité
- Avoir de la souplesse financière dans la prospective afin que les actions du schéma puissent se réaliser
- Avoir une cohérence globale afin que les actions du schéma correspondent aux besoins des usagers et à l'impact sociétal attendu

**Points de vigilance**

- Quels seront les moyens techniques et humains mis à disposition pour cette fiche ? (calendrier à mettre en place, ressources humaines)
- La prospective financière devra se faire en lien avec les pilotes des axes et la mission Budget et Prospective de la Direction Ressources et innovations des solidarités
- Le schéma de l'Autonomie devra être évalué dans une démarche globale d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre dans le département

PILOTAGE DE L'ACTION**COORDINATEURS**

- Direction Ressources et Innovations des Solidarités

CONTRIBUTEURS

- DA-MDPH
- Direction Ressources et innovations des solidarités et pilotes des axes (prospective)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Nombre d'études d'impact à réaliser
- Présentation 1 fois/an de l'ensemble des indicateurs au COPIL